



Assemblée générale

Soixante-dixième session

40^e séance plénière

Lundi 26 octobre 2015, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft..... (Danemark)

En l'absence du Président, M. González Franco (Paraguay), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 42 de l'ordre du jour

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Rapport du Secrétaire général (A/70/120)

Projet de résolution (A/70/L.2)

M. Khoshroo (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom des 120 États Membres de l'ONU qui sont membres du Mouvement des pays non alignés. Je tiens d'abord, au nom du Mouvement, à souhaiter une très chaleureuse bienvenue à la présente séance à S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des relations extérieures de Cuba.

Pendant 23 années consécutives, l'Assemblée a exprimé son appui écrasant au Gouvernement et au peuple cubains ainsi que sa solidarité avec eux par ses votes déterminés pour les résolutions appelant à lever le blocus imposé à Cuba par les États-Unis. L'an dernier, 188 États Membres ont voté pour la résolution 69/5 consacrée à cette question.

Le Mouvement des pays non alignés a toujours affirmé son opposition la plus ferme aux mesures coercitives unilatérales ayant des effets extraterritoriaux.

À plusieurs reprises, le Mouvement des pays non alignés a appelé le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à mettre fin à son blocus économique, commercial et financier unilatéral contre Cuba, qui est contraire au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux normes et principes qui régissent les relations pacifiques entre États. Il enfreint également le droit de Cuba à interagir avec la communauté internationale.

Le blocus a porté et continue de porter gravement atteinte au bien-être du peuple cubain. Les dommages directs et indirects infligés à Cuba par ce blocus injuste sont considérables. Il cause du tort à tous les secteurs essentiels de l'économie, y compris la santé publique, l'alimentation et l'agriculture, de même que la banque, le commerce, l'investissement et le tourisme. Il empêche Cuba d'avoir accès aux marchés, à l'aide au développement de la part des institutions financières internationales et aux transferts de technologie, et entrave le développement socioéconomique du pays. Le blocus est également le principal obstacle à l'élargissement de l'accès à Internet, à l'échange d'idées et au développement des relations culturelles, sportives et scientifiques. Le maintien de l'embargo est totalement injustifiable et gêne les efforts déployés par Cuba pour parvenir à un développement durable.

Les pertes économiques subies par le peuple cubain en raison du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis se montent à 833,7 milliards de dollars, compte tenu de la dépréciation du dollar face à la valeur de l'or sur le marché international. Aux prix

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-33535(F)



Document adapté

Merci de recycler



courants, les pertes causées par le blocus au cours de toutes ces années s'élèvent à plus de 121 milliards de dollars.

Le Mouvement des pays non alignés considère le rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis comme un premier pas positif vers la normalisation des relations bilatérales. Dans le même temps, il convient de noter que le blocus imposé à Cuba demeure en vigueur. Le blocus a même été renforcé sous le Gouvernement des États-Unis actuel et son application territoriale s'est encore intensifiée avec l'imposition de 42 amendes contre des entités américaines et étrangères d'un montant supérieur à 13,2 milliards de dollars, les plus fameuses étant l'amende de 1,7 milliard de dollars infligée à la banque allemande Commerzbank, et celle de 7,6 millions de dollars infligée à la société américaine PayPal. Bien que les réglementations adoptées par les Départements du commerce et du Trésor des États-Unis le 15 janvier soient des mesures allant dans la bonne direction s'agissant des voyages à destination de Cuba, des télécommunications et des transferts de fonds, elles ont une portée limitée et ne modifient que certains aspects relatifs à l'application du blocus.

La décision historique du Président des États-Unis de notifier au Congrès sa décision de radier Cuba de la prétendue liste des États soutenant le terrorisme international – une liste dans laquelle Cuba n'aurait jamais dû être incluse – n'a pas donné lieu à un assouplissement des interdictions et restrictions complexes prévues par les lois et réglementations imposées à ce pays en raison du blocus. Pour sa part, le Congrès des États-Unis n'a approuvé aucun des projets de loi visant à supprimer certaines des dispositions du blocus.

C'est en raison de tout cela, le Mouvement des pays non alignés n'a cessé de demander la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis. Nous rappelons que, l'année dernière, 188 États Membres de l'ONU ont voté pour le projet de résolution relatif à cette question. Ce nombre traduit une quasi-unanimité au sein de la communauté internationale en faveur de la cessation de ce blocus vieux de 50 ans et de la pleine adhésion aux principes du respect mutuel et de la non-ingérence dans les affaires intérieures de Cuba. Actuellement, plus de 190 pays interagissent avec Cuba sur les plans économique et politique, tandis que les États-Unis sont les seuls

à continuer d'appliquer leur politique injustifiée de sanctions économiques.

Le Mouvement des pays non alignés exhorte de nouveau les États-Unis d'Amérique à céder à la volonté de l'écrasante majorité de la communauté internationale et à corriger leurs échecs politiques en se conformant pleinement à toutes les résolutions de l'Assemblée générale qui appellent à la levée immédiate et totale du blocus imposé à Cuba.

M. Morejón Pazmiño (Équateur) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC).

La CELAC se félicite du rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis, qui marque l'ouverture d'un nouveau chapitre dans l'histoire de la paix et de la coexistence pacifique entre les nations américaines. Nous saluons la volonté manifestée par le Président Obama de mettre fin au blocus économique, commercial et financier que les États-Unis imposent à Cuba depuis 56 ans.

Toutefois, le blocus demeure une réalité pour le peuple cubain. Il ne fait aucun doute que son maintien constitue le principal obstacle au développement normal du pays. Le rapport du Secrétaire général (A/70/120) confirme le coût infligé au pays par cette politique qui cause d'innombrables et injustifiables préjudices au bien-être des Cubains. Elle est contraire au désir de paix auquel aspirent les peuples latino-américains et qu'illustre la proclamation de l'Amérique latine comme zone de paix. Nous estimons que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba va à l'encontre du droit international, ainsi que de la lettre et de l'esprit de la Charte des Nations Unies et des buts et principes qui y sont énoncés.

La CELAC réaffirme sa condamnation énergique de l'application de lois et de mesures contraires au droit international telles que la loi Helms-Burton, y compris de ses effets extraterritoriaux, et exhorte le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à en suspendre la mise en œuvre. Le Congrès des États-Unis dispose de l'autorité nécessaire pour mettre entièrement fin au blocus contre Cuba. Nous soulignons l'importance des mesures exécutives prises par le Président Obama depuis le mois de janvier, y compris la radiation de Cuba de la liste des pays soutenant le terrorisme, sur laquelle elle n'aurait jamais dû être inscrite, qui témoignent des pouvoirs

dont dispose le dirigeant des États-Unis pour modifier cette injuste politique d'embargo.

La CELAC rappelle sa déclaration spéciale sur la nécessité de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, adoptée au troisième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu les 28 et 29 janvier à Belén, au Costa Rica, dans laquelle elle demande au Gouvernement des États-Unis de se conformer aux résolutions adoptées au cours des années par l'Assemblée générale des Nations Unies et, en réponse aux appels renouvelés des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, de lever le blocus économique, commercial et financier qu'il impose à Cuba. La CELAC se déclare de nouveau on ne peut plus préoccupée par le renforcement de la dimension extraterritoriale du blocus ainsi que par la traque accrue des opérations financières internationales de Cuba, ce en opposition avec la volonté politique de la communauté internationale.

La Charte des Nations Unies consacre les droits, obligations et principes qui sont devenus partie intégrante du corpus juridique non seulement du droit international, mais de l'humanité tout entière. Aucun État Membre ne doit l'enfreindre ou lui porter atteinte. Les États Membres doivent conformer leur législation nationale et internationale aux droits, obligations et principes consacrés par notre Charte fondatrice. C'est pour toutes ces raisons que la CELAC appuiera résolument le projet de résolution A/70/L.2, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », et souligne l'effort fait par la République soeur de Cuba pour trouver un langage adapté aux circonstances actuelles.

Nous insistons sur l'incohérence qui caractérise l'application de mesures unilatérales qui ne sont pas guidées par le droit international, pas plus que par l'esprit et la lettre de la Charte des Nations Unies, et les buts et principes qui y sont inscrits. Nous nous faisons de nouveau l'écho de l'appel lancé aux États-Unis par les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, de toutes les régions du monde et de leur propre peuple, pour qu'ils mettent fin une fois pour toutes au blocus injuste contre la République de Cuba.

Ici s'arrête mon intervention au nom de la CELAC. Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

L'Équateur voudrait ajouter qu'il est triste d'entendre le Gouvernement des États-Unis dire qu'il a modifié sa politique de 50 années de blocus. Les États-Unis se proposent de modifier une politique de blocus vieille de 50 ans non pas parce qu'elle violait le droit interaméricain, le droit international, les droits du peuple cubain ou les droits de l'homme dans leur intégralité, mais parce qu'elle n'a pas fonctionné. L'Équateur considère qu'il ne fait donc aucune concession. Or, c'est de justice et de la dignité du peuple cubain qu'il s'agit, et de 50 années de résistance héroïque.

Nos peuples n'accepteront plus jamais la tutelle, l'ingérence et l'intervention. Leur mémoire est déchirée par tous les abus et la violence du passé, quand bien même on nous demande de les oublier et, semble-t-il, de ne regarder que vers l'avenir, comme si de rien n'était. C'est la raison pour laquelle l'Équateur appuiera l'adoption du projet de résolution – pas uniquement parce qu'il s'agit d'une cause juste. Il est déplorable qu'au XXI^e siècle, nous continuions de fouler aux pieds les principes fondateurs consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, tout en faisant obstacle au développement économique durable et sans exclusive d'autres peuples et États.

L'Équateur envisage avec espoir le rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis et espère que ce processus débouchera sur la fin du blocus et l'évacuation du territoire actuellement occupé par la base de Guantánamo. Il ne s'agira pas d'une concession de la part d'une quelconque puissance, mais du triomphe de la justice et de la dignité du peuple cubain. C'est ce que le Président de la République de l'Équateur avait exprimé au début du débat général de la présente session (voir A/70/PV.15) et c'est ce que nous répétons aujourd'hui.

M. Mamabolo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais faire les observations suivantes au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Je tiens également à prendre acte de la présence du Ministre des relations extérieures de la République de Cuba, S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla.

Le Groupe des 77 et la Chine se félicitent de la reprise des relations diplomatiques entre la République de Cuba et les États-Unis. Dans ce contexte, nous accueillons avec satisfaction l'initiative audacieuse du Président Raul Castro Ruz et du Président Barack Obama. Cette initiative conjointe marque un premier progrès notable sur la voie de la normalisation complète

des relations entre Cuba et les États-Unis. Toutefois, elle se doit d'être suivie par la levée immédiate du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis. Puisqu'il est largement reconnu que le blocus est nocif pour le peuple cubain, il est grand temps que le Congrès des États-Unis y mette fin. Le Groupe des 77 et la Chine appuient la décision de Cuba de consentir pleinement à ce rapprochement, en dépit de la nature illégale de l'imposition du blocus et des immenses souffrances et difficultés humaines et économiques qu'endure le peuple cubain depuis plus de 50 ans.

Le Groupe des 77 et la Chine estiment que, bien que le Président Obama ait invoqué un acte de justice historique lorsqu'il a notifié le Congrès des États-Unis de sa décision de retirer Cuba de la liste des pays dits soutenir le terrorisme international – une liste sur laquelle elle n'aurait jamais dû figurer de toutes manières –, cela ne s'est pas traduit par un assouplissement de toutes les interdictions et restrictions mises en place par les lois et réglementations relatives au blocus contre ce pays frère. Il est décourageant de constater que le Congrès des États-Unis n'a approuvé aucun des projets de loi qui voulaient éliminer certaines des réglementations restantes. Au contraire, à ce jour, 10 initiatives légales ont été présentées au Congrès pour renforcer plusieurs facettes fondamentales liées à la mise en œuvre de cette politique et empêcher le Président Obama d'approuver de nouvelles mesures exécutives et l'application des mesures déjà adoptées.

Le Groupe des 77 et la Chine tiennent à souligner que, malgré l'annonce du 17 décembre 2014, l'application du blocus contre Cuba demeure inchangée. La preuve la plus notoire en est l'amende de 1,71 milliard de dollars imposée à la banque allemande Commerzbank, ou celle de 7 658 300 dollars infligée à PayPal, une société des États-Unis. Malgré certaines avances positives faites par Washington à ce jour, il reste préoccupant que, sous l'Administration du Président Obama, le blocus ait été encore durci et que son application et son emprise sur le terrain se soient intensifiées, avec l'imposition d'amendes à 42 entités américaines et étrangères, pour un montant total de 13 279 148 196 dollars.

Le Groupe des 77 et la Chine se joignent à la communauté internationale pour condamner le blocus unilatéral imposé à Cuba et appellent les États-Unis à s'employer immédiatement à abroger ces mesures inhumaines conçues pour infliger un châtement illicite à une nation. De telles mesures sont contraires à l'esprit

de la Charte des Nations Unies et aux buts et principes qui y sont énoncés, notamment les principes d'égalité souveraine des États et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États Membres. Les lourdes restrictions économiques et financières qui entravent le développement économique et social de Cuba ne font qu'exacerber les difficultés et la souffrance du peuple cubain. Cela doit cesser.

Le Groupe renouvelle son appui inconditionnel à l'application des recommandations figurant dans la résolution 69/5, et saisit l'occasion de demander de nouveau à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour promouvoir un dialogue constructif et transparent entre les deux pays, dans l'optique de réaliser les objectifs de toutes les résolutions déjà adoptées par l'ONU sur la question et de veiller à la poursuite du progrès durable du peuple cubain.

Bien que les réglementations publiées par les Départements du commerce et du Trésor des États-Unis le 15 janvier étaient des pas dans la bonne direction s'agissant de domaines tels que les voyages à Cuba, les télécommunications et les transferts de fonds, ces mesures restent limitées et ne portent que sur la partie émergée de l'iceberg. Il est donc nécessaire de prendre des engagements supplémentaires. Nous devons également dénoncer les contraintes qui empêchent Cuba de jouir pleinement de son droit d'effectuer des transactions financières à l'étranger. Tous les pays méritent de pouvoir faire des affaires dans un environnement ouvert et juste : c'est un droit souverain qu'il convient de reconnaître.

Malgré les difficultés que connaît Cuba en raison du blocus économique, commercial et financier, ce pays, en témoignage de sa solidarité internationale, a régulièrement apporté une assistance médicale de la plus haute qualité au niveau international. Plus de 50 000 travailleurs sanitaires formés à Cuba fournissent leurs services dans 66 pays, notamment en Sierra Leone, qui est en première ligne de l'épidémie d'Ebola.

Les pertes causées par ce blocus au cours de toutes ces années s'élèvent à plus de 121,19 milliards de dollars. Par conséquent et en guise de conclusion, le Groupe des 77 et de la Chine appelle de nouveau à la levée du blocus imposé à Cuba. C'est le système de sanctions unilatérales le plus injuste, le plus dur et le plus long jamais imposé à un pays. L'histoire jugera sévèrement les acteurs qui perpétuent ce système s'ils n'y mettent pas un terme. Cette injonction historique

est encore plus pertinente et plus opportune en ce moment où nous nous apprêtons à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Dans cette enceinte, nous devons également nous engager à ne pas laisser le peuple cubain de côté.

M. Minah (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Afrique au sujet du projet de résolution A/70/L.2, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Pour commencer, je déclare que le Groupe des États d'Afrique se félicite du rétablissement des relations diplomatiques entre les États-Unis et Cuba, que nous considérons comme un progrès notable sur la voie du renforcement du rapprochement entre les deux pays. Tout en prenant note de cette évolution positive, le Groupe condamne de nouveau la levée du blocus économique et financier imposé à Cuba. Nous tenons à souligner que cela fait plus de 50 ans que ces sanctions accablantes sont imposées à Cuba et que cela fait deux décennies que cette question est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Le Groupe des États d'Afrique est conscient que ces sanctions économiques causent d'énormes préjudices économiques aux Cubains, en particulier les pauvres et les plus vulnérables. Nous réaffirmons qu'il est impératif de lever immédiatement ce blocus économique afin de promouvoir de meilleures conditions de vie pour le peuple cubain, compte tenu notamment de la notion consacrée par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), selon laquelle il ne faut « laisser personne de côté ». Nous encourageons et appuyons pleinement l'esprit de dialogue qui continue de caractériser les relations entre Cuba et les États-Unis, en vue du règlement de toutes les questions en suspens entre les deux pays. Tout en réaffirmant notre plein appui au projet de résolution (A/70/L.2) dont nous sommes saisis aujourd'hui, nous demandons de nouveau Gouvernement des États-Unis de lever ce blocus imposé de longue date à Cuba.

À titre national, je tiens à dire, dans cette salle aujourd'hui, que la Sierra Leone se joint à tous ceux qui appellent à un nouveau départ et demandent qu'un nouveau chapitre s'ouvre dans les relations entre les deux États concernés. En particulier, la Sierra Leone se joint à tous ceux qui demandent que les chaînes du passé soient brisées pour que Cuba puisse retrouver véritablement

sa liberté diplomatique et économique et prendre son destin en main. Les membres de l'Assemblée – au-delà du consensus, à une majorité écrasante et quasiment à l'unanimité – ont appelé à la levée de ce blocus, et, cette année, la Sierra Leone est convaincue que nous serons du bon côté de l'histoire et que nous devons lancer cet appel haut et fort.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

Tout d'abord, les États membres de l'OCI se félicitent du rétablissement des relations diplomatiques entre les États-Unis et Cuba, qu'ils considèrent comme un progrès notable sur la voie de la normalisation progressive des relations bilatérales entre les deux pays. Toutefois, et en dépit de cette évolution positive, le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis persiste. Ces mesures unilatérales prises par les États-Unis ont porté atteinte non seulement à l'économie cubaine, mais également au bien-être du peuple cubain et des ressortissants cubains vivant à l'étranger, en leur causant des préjudices économiques injustifiées.

En outre, le blocus imposé depuis des décennies entrave les progrès socioéconomiques et le développement. Par ailleurs, ce blocus unilatéral n'a pas seulement des incidences néfastes sur Cuba, mais s'étend également à des pays tiers, et des amendes sont imposées aux entités et entreprises qui mènent des activités commerciales avec Cuba. L'OCI estime que ces mesures unilatérales sont contraires aux buts et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. L'OCI réitère ses vives préoccupations quant aux effets négatifs de ce blocus unilatéral sur le peuple cubain et estime que rien ne justifie le maintien de ce blocus, qui entrave les efforts déployés par Cuba pour parvenir au développement durable.

L'OCI rappelle que ces dernières années, le texte dont nous sommes saisis a obtenu l'appui de la majorité écrasante des États Membres de l'ONU. Continuer à faire fi de la volonté collective de la communauté internationale ne fait qu'affaiblir le multilatéralisme et saper la crédibilité de l'ONU. L'OCI appuie le projet de résolution A/70/L.2 et invite les États Membres de l'ONU à voter pour celui-ci.

M. Rattray (Jamaïque) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée

générale, au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). La CARICOM s'associe aux déclarations qui ont été faites au nom du Groupe des 77 et de la Chine, du Mouvement des pays non alignés et de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

La Communauté des Caraïbes réitère son opposition sans équivoque au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, qui a été condamné par l'écrasante majorité des membres de la communauté internationale au cours des 23 dernières années. L'imposition unilatérale de lois extraterritoriales à des États tiers est contraire à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies, et le blocus lui-même va à l'encontre des principes du multilatéralisme, du droit international, de la souveraineté et du libre-échange promus inlassablement par cet organe.

La CARICOM, qui a des liens historiques, culturels et fraternels avec le peuple cubain, est particulièrement préoccupée par ce blocus à caractère punitif. Cuba est l'État le plus peuplé de la région des Caraïbes et fait partie intégrante du processus pancaribéen. Les liens entre les Caraïbes et Cuba revêtent une grande importance historique, et ont été consolidés par des années de coopération active dans plusieurs domaines. Les États membres de la CARICOM entretiennent des relations étroites avec Cuba grâce à un large éventail de programmes de coopération dans des domaines tels que le commerce, les soins de santé, les infrastructures et la mise en valeur des ressources humaines. À bien des égards, notre futur développement régional est tributaire de nos progrès et de notre développement collectifs. De ce fait, nous estimons que ce blocus n'est pas seulement une mesure punitive à l'encontre de Cuba, mais également un obstacle au développement de notre région dans son ensemble.

La CARICOM se félicite du rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis. Nous pensons qu'il s'agit d'un important pas en avant dans le processus de normalisation des relations bilatérales entre les deux pays. Nous accueillons également avec satisfaction l'intention exprimée par le Président Barack Obama d'ouvrir un nouveau chapitre dans les relations entre les deux pays. Nous le félicitons d'avoir reconnu que le blocus a des effets néfastes sur le peuple cubain et d'avoir exhorté le Congrès des États-Unis d'Amérique à mettre un terme à cette politique punitive.

Si les réglementations promulguées le 15 janvier par les Département du commerce et du Trésor concernant les voyages à Cuba, les télécommunications et les transferts de fonds constituent des pas dans la bonne direction, elles sont encore limitées dans leur portée et ne modifient que certains aspects de l'application du blocus. Nous continuons de croire qu'aux récents gestes d'ouverture consentis par les États-Unis viendra s'ajouter une volonté accrue de prendre en considération les vues et les préoccupations de leurs amis et partenaires internationaux. Sur cette question, l'opinion mondiale ne pourrait guère être exprimée d'une manière plus convaincante ou systématique. La satisfaction avec laquelle nous avons accueilli les récentes déclarations et mesures prises par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique porte en elle l'espoir que les dernières injustices historiques seront rapidement réparées.

La CARICOM réaffirme son appui au droit du peuple cubain à l'autodétermination d'une manière qui soit propice à son développement social et économique. En effet, la position pacifique, généreuse et coopérative à l'échelle internationale de Cuba ne mérite rien de moins. C'est pourquoi nous demandons une fois de plus qu'il soit mis fin au blocus, qui maintient un climat de tension entre deux États voisins et génère une grande inquiétude et un malaise généralisé dans toute la sous-région.

La CARICOM continue d'entretenir des relations amicales aussi bien avec Cuba qu'avec les États-Unis. Nos deux voisins, séparés de 145 kilomètres seulement, ont produit de grands érudits, chercheurs et dirigeants internationaux. Ils ont une histoire noble et fière, et sont peuplés de gens amicaux, ouverts et aimants. Les faits survenus récemment ont renouvelé notre espoir d'une normalisation totale des relations entre Cuba et les États-Unis. Nous considérons toutefois que la levée du blocus constitue une condition préalable à tout véritable rapprochement. C'est dans ce contexte que les États de la CARICOM déclarent leur soutien indéfectible au projet de résolution A/70/L.2 sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

M. Scappini Ricciardi (Paraguay) (*parle en espagnol*) : C'est pour moi un honneur de prendre la parole dans le présent débat au nom des États membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et des États associés. Tout d'abord, je salue la présence de M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre cubain des relations extérieures, et de sa délégation.

Ayant suivi de près l'évolution de la situation politique aux niveaux régional et international, le MERCOSUR et les États associés, à l'instar de nombreux États représentés ici, se félicitent du rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis d'Amérique, et ne peuvent que reconnaître qu'il constitue une première étape positive vers la normalisation de leurs relations, ce qui conduira à une plus grande stabilité en Amérique latine et dans le monde. Le MERCOSUR félicite les deux parties de leur audacieuse initiative. Toutefois, neuf mois après le rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays, le blocus imposé unilatéralement par les États-Unis d'Amérique continue d'infliger des coûts considérables sur les plans humanitaire et économique, qui empêchent le développement normal de Cuba.

Depuis la signature du Traité d'Asunción, le MERCOSUR a toujours défendu les principes de respect de la souveraineté et de bon voisinage et rejette les mesures unilatérales et coercitives de caractère extraterritorial, qui, dans ce cas particulier, causent des dommages irréparables à Cuba et à son peuple. Dans cette optique, le MERCOSUR considère que le blocus économique, commercial et financier constitue une violation des principes de la Charte des Nations Unies, des normes du droit international, de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures, du règlement pacifique des différends et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le MERCOSUR et les États associés réaffirment leur attachement au multilatéralisme en tant qu'outil légitime de règlement des différends et moyen efficace de promouvoir la coopération internationale et la compréhension entre les peuples. Aujourd'hui plus que jamais, nous pensons que dans ce nouveau contexte, il est temps de mettre fin au blocus unilatéral.

Enfin, le MERCOSUR appuie et approuve une fois encore le projet de résolution intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », qui a été soumis pour la vingt-quatrième fois consécutive à l'Assemblée générale, et engage tous les États Membres à lui apporter leur soutien.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), à savoir le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la République démocratique populaire lao, le Myanmar,

les Philippines, Singapour, la Thaïlande, le Viet Nam et mon propre pays, la Malaisie.

Nous exprimons notre appui au projet de résolution A/70/L.2 sur la levée de l'embargo économique, commercial et financier imposé à la République de Cuba par les États-Unis d'Amérique. L'ASEAN souscrit à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés et à celle faite par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Depuis que ce texte a été présenté pour la première fois en 1992, l'Assemblée générale l'a toujours adopté à une majorité écrasante. Les États membres de l'ASEAN ont voté à l'unanimité pour la résolution ces 14 dernières années. Nous croyons fermement que les différends entre États doivent être réglés par le biais du dialogue et non de la confrontation, par le biais de l'inclusion, et non de l'isolement, et conformément aux principes fondamentaux de l'égalité souveraine, de la non-ingérence et de la non-intervention, tels que consacrés par la Charte des Nations Unies.

À cet égard, l'ASEAN se félicite du rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis. Nous notons également avec satisfaction la levée par les États-Unis d'un certain nombre de restrictions sur les voyages et les transferts de fonds depuis le 16 janvier. Ce sont là d'importantes premières étapes vers la normalisation des relations bilatérales, qui ont été, à juste titre, considérées comme essentielles à l'amélioration des relations régionales dans les Amériques. Nous pensons que cette mesure positive sera mutuellement bénéfique pour les peuples des deux pays et contribuera à la paix, à la sécurité, à la stabilité et au renforcement de la coopération dans la région.

À l'avenir, l'autre mesure encore plus importante à prendre par les États-Unis est la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Cela améliorera considérablement la qualité et le niveau de vie du peuple cubain, et contribuera au développement économique et social de Cuba. La levée du blocus promouvra aussi les efforts de l'Assemblée visant à réaliser un programme de développement inclusif pour l'après-2015.

L'ASEAN prie instamment les États-Unis et Cuba de saisir cette occasion pour trouver de nouveaux moyens d'aller de l'avant. Nous savons qu'il reste encore du chemin à parcourir. Nous encourageons les États-Unis et Cuba à s'engager sur la voie d'un dialogue

constructif, sans conditions préalables et sur la base du respect mutuel. L'ASEAN se joint aux autres Membres de l'Assemblée pour réaffirmer son ferme appui à la levée dès que possible du blocus imposé unilatéralement à Cuba.

M. Montaño (Mexique) (*parle en espagnol*) : Une fois encore, le Mexique rejette les mesures unilatérales prises contre la République de Cuba, notamment le blocus économique, commercial et financier qui lui est imposé depuis plus de 50 ans, et qui est contraire au droit international et aux règles qui régissent les relations entre États. Nous croyons fermement que le multilatéralisme est et restera le meilleur moyen de résoudre les différends entre les États et de garantir leur coexistence pacifique.

Comme nous l'avons fait lors des années précédentes, nous réaffirmons aujourd'hui que les seuls organes habilités à imposer des sanctions politiques, militaires ou économiques sont le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Aucun État ne doit employer la force ou imposer des mesures unilatérales qui affectent le développement et la prospérité d'autres peuples. Il y a un peu moins d'un an, à Veracruz (Mexique), les chefs d'État et de gouvernement de la communauté ibéro-américaine ont vigoureusement réitéré leur condamnation des lois et mesures allant à l'encontre du droit international, et prié le Gouvernement des États-Unis de se conformer aux 23 résolutions adoptées par l'Assemblée générale en vue de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à la République de Cuba. Le troisième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes a rendu publique une déclaration similaire dans laquelle il a été instamment demandé au Président des États-Unis d'user des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de la Constitution pour changer de façon significative la façon dont est imposé le blocus.

Nous reconnaissons que chaque État est libre et souverain. Conformément à ces principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, nous devons respecter l'autodétermination des peuples du monde. Le développement durable de tous les peuples doit primer sur les intérêts économiques et politiques. C'est pourquoi nous nous félicitons des mesures prises par le Gouvernement cubain pour remplir ses engagements en matière de développement, ce qui bénéficiera à son peuple. Malgré la situation difficile qu'elle connaît depuis plus de 50 ans, la République de Cuba a atteint

des niveaux élevés de développement humain. Cuba sera sans aucun doute un partenaire stratégique s'agissant de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), ce qui aidera à l'édification de sociétés plus justes et plus équitables en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Le Mexique se félicite du rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis d'Amérique, lequel devra conduire à la normalisation complète des relations entre deux pays voisins et amis. Nous croyons fermement que la reprise des relations entre les deux pays permettra aussi de renforcer de façon décisive le dialogue et la coopération entre tous les pays de l'hémisphère. Dans le cadre de ce processus, le Mexique estime que la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba aidera ce pays à réorienter et à renforcer son économie, assurera sa pleine réintégration et lui permettra d'avoir pleinement accès aux flux financiers et à l'investissement international, ce dont bénéficiera indiscutablement notre région.

Le Mexique reconnaît et appuie le processus d'actualisation du modèle social et économique cubain, ce qui nous permettra de nous entraider selon que de besoin. La visite effectuée ce mois à La Havane par notre Ministre des relations extérieures, M^{me} Claudia Ruiz Massieu, montre que les deux pays sont attachés à renforcer le dialogue et la coopération et à approfondir leurs relations bilatérales. Le Gouvernement mexicain est en train de consolider ses relations politiques et commerciales avec Cuba en vue de renforcer l'Accord sur la complémentarité économique (ACE-51).

En conclusion, je tiens à signaler que le Mexique a toujours maintenu des liens fraternels et amicaux avec le peuple cubain, et lui a toujours exprimé solidarité et respect, et nous réitérons une fois encore notre appui au projet de résolution présenté à l'Assemblée générale.

M^{me} Mejía Vélez (Colombie) (*parle en espagnol*) : La Colombie s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés, de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine, de l'Équateur au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et du Paraguay au nom du Marché commun du Sud. Je souhaite la bienvenue parmi nous aujourd'hui à l'Assemblée générale au Ministre cubain des relations extérieures, M. Bruno Rodríguez Parrilla, et à sa délégation.

À l'instar de ceux qui ont pris la parole aujourd'hui, nous tenons à souligner le processus de normalisation des relations bilatérales entre Cuba et les États-Unis d'Amérique. Lorsque le Président colombien, M. Juan Manuel Santos Calderón, est venu à New York l'année dernière, il a affirmé sa conviction que les États-Unis et Cuba pouvaient établir une relation de travail qui permettrait aux États-Unis de lever le blocus. C'est pourquoi mon pays se félicite du rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays et est optimiste s'agissant de la volonté exprimée par le Président Obama de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Nous sommes convaincus que cette volonté politique servira de base pour traduire cela en réalité, au bénéfice du peuple de cette nation sœur d'Amérique latine.

Depuis qu'a été adoptée la résolution 47/19 le 24 novembre 1992, mon gouvernement, à l'instar des autres gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes et de l'écrasante majorité des États Membres de l'Organisation, a exprimé son appui à Cuba et voté pour la résolution intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Le fait que 188 pays aient voté pour la résolution 69/5 lors de la dernière session de l'Assemblée générale l'année dernière reflète l'appui et la solidarité des États Membres qui réaffirment chaque année la nécessité de mettre fin à une politique en place depuis plus de 50 ans. Mon pays estime, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, que ce blocus est contraire au droit international et à l'esprit de la Charte des Nations Unies et des principes qui y sont consacrés.

En application de cette résolution, mon pays réaffirme sa politique de respect du droit international et son attachement aux principes d'indépendance politique, d'autodétermination des peuples et de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États. Par conséquent, la Colombie répète qu'elle ne souscrit pas à ce type de mesures, qui sont contraires au développement économique et commercial d'un pays et au bien-être de sa population. Mon pays estime qu'il est indispensable que les États Membres progressent dans l'établissement des nécessaires relations de coopération et d'amitié, fondées sur le multilatéralisme et le respect du principe de l'égalité souveraine des États, consacré dans le Chapitre I de la Charte des Nations Unies.

M^{me} Nguyen Phuong Nga (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter une très

chaleureuse bienvenue au Ministre cubain des relations extérieures, M. Bruno Rodríguez Parrilla.

Le Viet Nam s'associe aux déclarations faites précédemment au nom respectivement du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des 77 et de la Chine, et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Nous remercions le Secrétaire général de son rapport détaillé (A/70/120), qui présente la position des États Membres concernant la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ainsi que l'évaluation que font les organismes des Nations Unies des retombées du blocus.

Depuis l'adoption de la résolution 47/19, le 24 novembre 1992, l'Assemblée générale a adopté des résolutions répétées demandant aux États-Unis d'Amérique de mettre fin au blocus économique, commercial et financier qu'ils imposent à Cuba, dont la dernière en date est la résolution 69/5, adoptée le 28 octobre 2014 par 188 voix. Par principe, le Viet Nam est opposé à l'imposition de tout embargo unilatéral et de toute mesure coercitive à un État par un autre, et aujourd'hui, le Viet Nam votera sans réserve pour le projet de résolution A/70/L.2, pris dans son ensemble.

Par ce vote, le Viet Nam tient à réaffirmer sa ferme conviction que le blocus imposé par les États-Unis d'Amérique à Cuba depuis plus de cinq décennies est contraire au droit international et aux principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies et qu'il inflige d'indicibles souffrances au peuple cubain. Cette politique contrevient au désir commun à tous les pays du monde d'entretenir des relations cordiales et d'égal à égal avec les autres pays, quel que soit leur système politique et dans le plein respect du droit de chaque État de choisir son propre modèle de développement. Le Viet Nam s'associe aux autres membres de l'Assemblée pour demander la levée immédiate de l'embargo économique, commercial et financier imposé de façon injustifiée et unilatérale à Cuba.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) que nos dirigeants ont adopté il y a un mois a établi un nouveau paradigme de développement, de coopération et de solidarité entre les peuples du monde. Ce Programme ambitieux ne pourra cependant pas être mis en œuvre si l'on continue de faire fi des libertés et des droits fondamentaux des États Membres de l'ONU.

Le Viet Nam se félicite du rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis d'Amérique. Nous trouvons positif que le Président des États-Unis ait clairement exprimé son intention d'ouvrir un nouveau chapitre dans les relations de son pays avec Cuba, en exhortant le Congrès des États-Unis à lever le blocus. Nous espérons que l'on ne laissera pas passer cette importante occasion historique. La poursuite du blocus imposé à Cuba constitue un obstacle majeur à la normalisation des relations entre ces deux pays. La levée de l'embargo serait bénéfique aux peuples cubain et américain ainsi qu'à la paix, à la stabilité et à la prospérité de la région et du monde.

En dépit des répercussions préjudiciables de l'embargo, Cuba a surmonté ses difficultés et apporté une contribution importante aux efforts collectifs de la communauté internationale face aux problèmes du monde. Ma délégation tient à saisir cette occasion pour réaffirmer les liens d'amitié, de coopération et de solidarité qui unissent le Viet Nam au peuple cubain. Le Viet Nam continuera de faire le maximum pour aider nos frères cubains à surmonter les difficultés et les problèmes causés par l'embargo.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en anglais*) : Je tiens pour commencer à souhaiter la bienvenue au Ministre cubain des relations extérieures, M. Bruno Rodríguez Parrilla, et à lui renouveler l'assurance de l'appui et de la solidarité de l'Égypte à l'égard du Gouvernement et du peuple cubains.

L'Égypte se félicite du rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis d'Amérique, et salue la volonté du Président des États-Unis d'œuvrer à la levée du blocus imposé à Cuba depuis plus de cinq décennies. Nous prenons également acte des avancées réalisées au niveau des mesures réglementaires prises par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique dans certains domaines. Nous espérons que ces mesures aboutiront à la normalisation des relations bilatérales, sous tous leurs aspects, entre les deux pays.

Cependant, même si ces progrès vont dans le bon sens, ils demeurent insuffisants puisque rien n'est changé à l'imposition du blocus et que les lois et règlements sur lesquels il repose restent en vigueur et continuent d'être appliqués avec la plus grande rigueur. Nous continuons de penser qu'il est nécessaire que les États-Unis d'Amérique prennent nombre de mesures et de décisions courageuses pour la levée immédiate de l'embargo qu'ils imposent à Cuba, aux fins de la pleine normalisation de leurs relations. Depuis cinq décennies,

les États-Unis d'Amérique imposent de sévères restrictions à l'accès du peuple cubain aux denrées alimentaires, aux médicaments, à l'éducation et aux produits de haute technologie. Cet embargo a également eu des répercussions préjudiciables sur de nombreux secteurs de l'économie cubaine, en engendrant des pénuries et des souffrances inutiles pour le peuple cubain.

Nous considérons que l'embargo demeure une politique absurde et moralement inadmissible qui n'a pas réussi à faire renoncer le peuple cubain à sa volonté de choisir son système politique et de maîtriser son avenir. En dépit de toutes les répercussions préjudiciables et de tous les effets néfastes de l'embargo, le Gouvernement cubain a consenti des efforts considérables pour répondre aux besoins de son peuple. Les 54 années et plus qu'a duré l'embargo contre Cuba sont la preuve que, à l'heure de la mondialisation, le peuple cubain est toujours capable de survivre, grâce à sa persévérance, à sa résistance et à son espérance.

Enfin, l'Égypte espère que le dialogue entre les deux pays, fondé sur le respect mutuel et le respect des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies, permettra d'aboutir à la levée immédiate du blocus et à la normalisation des relations bilatérales, sous tous leurs aspects. Dans le nouveau contexte actuel, nous exhortons une nouvelle fois les États-Unis d'Amérique à tirer parti de cette occasion historique pour se mettre en conformité immédiate et complète avec les 23 résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur la question, qui ont été adoptées à une écrasante majorité par la communauté internationale, et lever cet embargo injustifié, qui n'aurait jamais dû exister et doit prendre fin une fois pour toutes. L'Égypte maintiendra tout son soutien et sa solidarité au Gouvernement et au peuple cubains.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Équateur, de la République islamique d'Iran et de l'Afrique du Sud au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 et de la Chine, respectivement.

Le blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique représente le système de sanctions unilatérales le plus injuste, le plus sévère et le plus long jamais appliqué, dans l'histoire moderne, à l'encontre d'un pays, et dont le coût humain pour la population

cubaine est incommensurable. Il représente également une violation flagrante des principes de respect de la souveraineté et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États ainsi que des droits des peuples à l'autodétermination et au développement.

Le blocus brutal imposé à Cuba était fondamentalement conçu pour faire plier la ferme détermination du peuple cubain à édifier une patrie libre et souveraine. Le système de sanctions économiques contre Cuba comprend, outre le blocus économique, commercial et financier, toute une série d'interdictions et de mesures coercitives unilatérales mises en place successivement pendant plus de 50 ans qui ont eu des incidences sur nos frères cubains et ont entraîné des pertes économiques d'un montant de 833 755 millions de dollars. Les sanctions touchent en outre tout organisme ou pays, comme le nôtre, aspirant à maintenir des relations fraternelles et de coopération dans les domaines économique, technique, commercial ou financier avec la République de Cuba. Le blocus imposé à Cuba visait donc non seulement à nuire au développement de sa population, mais également à l'isoler. Le vote prévu aujourd'hui au sein de cet organe de l'ONU, au cours duquel le projet de résolution A/70/L.2 sera sans nul doute adopté, confirme une fois de plus non seulement que les États-Unis n'ont pas réussi à isoler Cuba, mais que c'est le Gouvernement des États-Unis lui-même qui se retrouve totalement isolé du fait de sa politique de sanctions.

Par ailleurs, l'adoption dudit projet de résolution enverra un message clair et ferme aux États-Unis pour qu'ils mettent fin non seulement au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, mais également à leur pratique incessante consistant à se prendre pour le policier du monde et à imposer de manière extraterritoriale leurs propres décisions ou visions politiques et économiques au reste du monde, enfreignant ainsi le droit international et le respect de la souveraineté des autres pays. Les sanctions économiques imposées par les États-Unis contre Cuba sont condamnables du simple fait qu'elles sont totalement illégales au regard du droit international et qu'elles constituent des mesures punitives auxquelles les États-Unis recourent très souvent pour faire face aux pressions et intérêts des extrémistes au sein de leur propre système politique.

La République bolivarienne du Venezuela se félicite du climat de dialogue qui a abouti au rétablissement des relations bilatérales entre les

Gouvernements de la République de Cuba et des États-Unis d'Amérique, et salue le fait que le Président Obama ait reconnu que la politique de sanctions constitue un échec des Gouvernements des États-Unis successifs depuis plus de 50 ans. Nous tenons à ajouter que cela fut non seulement un échec de la politique de sanctions menée par les États-Unis, mais également une victoire morale et politique extraordinaire de la résistance et de la détermination du peuple cubain.

Nous tenons à rappeler que si le Gouvernement des États-Unis souhaite maintenir des relations de coopération et d'amitié avec le reste des pays du monde, et en particulier avec notre région de l'Amérique latine et des Caraïbes, il doit cesser de s'ingérer dans nos affaires intérieures et d'imposer des sanctions comme il le fait depuis 50 ans contre Cuba et actuellement contre la République bolivarienne du Venezuela, et arrêter de tenter d'imposer à d'autres pays ses propres visions politique et économique. Nos relations doivent se fonder sur le respect de l'autodétermination et de la souveraineté de nos peuples.

Nous voudrions que l'adoption du projet de résolution par l'Assemblée reflète à la fois le bon sens et la pleine vigueur de l'état de droit international, et contribue à ce que le Congrès des États-Unis abroge toutes les mesures coercitives relatives au blocus économique contre Cuba, telles que la loi Torricelli (loi pour la démocratie cubaine) de 1992 et la loi Helms-Burton (loi pour la liberté et la solidarité démocratiques cubaines) de 1996, et à ce que l'on comprenne clairement que cet organe législatif des États-Unis n'a pas autorité pour légiférer contre le monde entier.

La République bolivarienne du Venezuela votera pour le projet de résolution avec la conviction que le blocus contre Cuba représente une énorme injustice et une infraction qui doit cesser une fois pour toutes.

Enfin, nous tenons à saluer la présence parmi nous du camarade Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des relations extérieures de Cuba, et à envoyer, par son intermédiaire, un message profondément chaviste et bolivarien à l'ensemble du peuple cubain, au Commandant Fidel Castro et au Président Raul Castro, un message de solidarité, de reconnaissance, de fraternité et d'amitié, convaincus que nous sommes que la victoire est à nous. Nous vaincrons!

M. Mukerji (Inde) (*parle en anglais*) : L'Inde s'associe aux déclarations qui ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud au nom du Groupe

des 77, et de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous souhaitons également la bienvenue à l'Assemblée aujourd'hui au Ministre cubain des relations extérieures, M. Bruno Rodríguez Parrilla.

Pour commencer, je voudrais rappeler que le débat d'aujourd'hui se déroule dans un contexte marqué par certaines avancées positives dans les relations bilatérales entre Cuba et les États-Unis d'Amérique. À cet égard, je voudrais insister sur le fait que l'Inde accueille avec une vive satisfaction le rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis. Nous félicitons les Gouvernements et les peuples de ces deux pays de cette évolution historique.

Chaque année, depuis maintenant plus de deux décennies, l'Assemblée générale examine la question du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis. Elle a systématiquement condamné l'imposition de lois et de règlements ayant des effets extraterritoriaux ainsi que de toute autre forme de mesures économiques coercitives nuisant au progrès et à la prospérité des populations à travers le monde. L'Assemblée a également demandé aux États, conformément aux obligations que leur imposent la Charte des Nations Unies et le droit international, de s'abstenir de promulguer ou d'appliquer, et au contraire d'abroger ou d'invalider, toutes les lois et mesures dont les effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté d'autres États. Il ne fait guère de doute que le maintien de ce blocus, contraire à l'avis de la communauté internationale, tel qu'exprimé par l'Assemblée, porte atteinte au multilatéralisme et sape la crédibilité même de l'ONU.

Étant la plus grande démocratie du monde, et ayant une foi inébranlable dans le multilatéralisme, l'Inde est solidaire de la communauté internationale pour ce qui est de condamner sans équivoque les lois nationales ayant des effets extraterritoriaux. Les embargos contre un pays entravent la pleine capacité de la population de ce pays, en particulier des femmes et des enfants, à parvenir au développement économique et social. Ils font en outre obstacle à la pleine jouissance des droits de l'homme, y compris le droit au développement, à l'alimentation, aux soins médicaux et aux services sociaux, entre autres.

Les rapports successifs du Secrétaire général – et le rapport présenté cette année (A/70/120) ne fait pas exception – ont établi que le blocus imposé à Cuba par les États-Unis, notamment en raison de ses effets extraterritoriaux, avait des incidences négatives sur les

Cubains et sur les efforts de développement entrepris par leur pays. Il a également des effets négatifs sur l'économie cubaine, qui est contrainte de supporter des coûts supplémentaires considérables pour se procurer les produits, la technologie et les services dont elle a besoin, et a découragé les investissements et la collaboration technologique entre Cuba et des pays tiers. À ce propos, nous tenons à saluer les remarquables résultats obtenus par Cuba en termes de développement socioéconomique, notamment son bon rang dans le classement de l'Indice de développement humain et sa réalisation de plusieurs des objectifs du Millénaire pour le développement avant l'échéance fixée, et ce malgré les conditions difficiles que le blocus lui impose. Les compétences reconnues de Cuba en matière de soins de santé, compétences acquises en dépit de la situation, lui ont permis de répondre rapidement, efficacement et de façon significative à l'appel lancé par l'Assemblée à tous les pays pour faire face à la crise du virus Ebola en Afrique. À cet égard, le blocus est tout à fait paradoxal.

Lorsqu'ils ont lancé le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) porteur de transformation, les dirigeants du monde entier ont là encore exhorté tous les États à s'abstenir de promulguer ou d'appliquer toute mesure économique, financière ou commerciale unilatérale contraire au droit international et à la Charte des Nations Unies. Le consensus exprimé par les dirigeants du monde entier doit amener la communauté internationale à redoubler d'efforts pour promouvoir un environnement exempt de sanctions et de blocus. Il est logique dans ces conditions d'espérer que l'évolution positive récente des relations entre Cuba et les États-Unis aboutira à la levée rapide du blocus. Dans l'intervalle, nous appuyons le projet de résolution A/70/L.2, présenté par Cuba, et présentons tous nos vœux de succès à nos frères cubains.

M. Boukadoum (Algérie) (*parle en anglais*) :
Tout d'abord, je souhaite une chaleureuse bienvenue au Ministre cubain des relations extérieures, S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, et, par son intermédiaire, je transmets à nos frères et sœurs cubains les salutations du peuple et du Gouvernement algériens.

L'Algérie s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés, le représentant de la Sierra Leone au nom du Groupe des États d'Afrique, et le représentant du Koweït au nom de l'Organisation de la coopération islamique. Nous appuyons également les

déclarations qui ont été prononcées par le représentant de la Jamaïque au nom de la Communauté des Caraïbes et le représentant du Paraguay au nom du Marché commun du Sud.

L'Algérie réaffirme sa position face à la persistance du blocus économique, commercial et financier imposé unilatéralement à Cuba par les États-Unis d'Amérique depuis plus d'un demi-siècle. L'adoption chaque année, à une majorité écrasante des membres de l'Assemblée générale, d'une résolution appelant à la levée du blocus imposé à Cuba traduit la forte volonté de la communauté internationale de mettre fin à cette situation. Je rappelle que l'Algérie a toujours insisté sur le fait que Cuba, à l'instar de tous les autres États Membres, a le droit de bénéficier de la liberté de commerce et de navigation et de développer, sur une base convenue mutuellement, des échanges commerciaux avec un partenaire économique quel qu'il soit. Par ailleurs, l'Algérie n'a jamais caché sa position, selon laquelle elle rejette systématiquement l'imposition de mesures unilatérales ou de réglementations extraterritoriales qui entravent le développement de tout pays, ainsi que toute forme de coercition économique et commerciale. Cette position traduit les principes pérennes sur lesquels repose la politique étrangère algérienne.

Je rappelle que, il y a un an, l'Algérie a salué la courageuse et audacieuse participation des médecins cubains dans la lutte mondiale contre l'épidémie d'Ebola. Nous pensions que c'était là une mesure juste et un exemple à suivre, ainsi qu'une norme à émuler pour les relations que nous recherchons tous et qui nous sont bénéfiques. Nous étions très heureux de savoir que tous ceux qui souhaitaient faire prévaloir l'atmosphère plus positive actuelle avaient appuyé ce geste remarquable. À cet égard, je tiens à terminer en me félicitant du rétablissement des relations diplomatiques entre les États-Unis d'Amérique et Cuba, et nous considérons comme extrêmement positives les autres mesures et actions prises récemment, car elles finiront par aboutir à la normalisation complète de leurs relations.

M. Beck (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de Nauru, ma voisine du Pacifique, et de mon propre pays, les Îles Salomon, à propos du point 42 de l'ordre du jour, s'agissant du projet de résolution A/70/L.2, qui demande la levée du blocus économique, commercial et financier imposé depuis 53 ans à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Il y a 70 ans, les États ont pris l'engagement solennel de défendre l'égalité de droits de tous les pays, qu'ils soient grands ou petits. Nous demandons aux États-Unis d'Amérique, nos amis et partenaires, de conserver une politique d'ouverture et de se laisser aller à la confiance en permettant à Cuba et à son peuple de jouir des droits dont le blocus les spolie. Respectons les principes et les buts consacrés par la Charte des Nations Unies, ainsi que les dispositions du droit international, pour promouvoir des relations de bon voisinage et faire en sorte que la population cubaine puisse librement appliquer son système politique et économique. Nous devons prendre acte des convictions, principes et valeurs de Cuba, car ce sont eux qui régissent son progrès et sa prospérité. Nous devons permettre à la population cubaine de jouir de la même qualité de vie que tous ses voisins. Le mois dernier, les dirigeants du monde ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Ce nouveau programme appelle un partenariat sincère et durable, une relation politique d'un genre nouveau et une nouvelle forme de coopération internationale, afin que nous puissions transformer notre monde de manière constructive.

Chaque année, l'Assemblée adopte, à une majorité écrasante, un projet de résolution qui cherche à protéger la liberté du commerce, les droits économiques et la justice financière au profit du peuple cubain. C'est la vingt-quatrième fois que l'Assemblée générale se penche sur une question vieille de plus de 50 ans, période au cours de laquelle 11 Présidents se sont succédé aux États-Unis et trois à Cuba. Face à cette réalité, l'optimisme et le changement sont néanmoins d'actualité. Une nouvelle ère se profile dans les relations cubano-américaines, ce dont Nauru et les Îles Salomon se félicitent, à l'instar de tous. Le rapprochement des deux Gouvernements est une évolution bienvenue. Le rétablissement, cette année, des relations diplomatiques entre les deux pays est un progrès essentiel sur la voie du rétablissement du plein respect et de la civilité entre ces deux proches voisins, distants d'à peine 150 kilomètres.

Il convient de noter que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis est toujours en place, même si de lents changements progressifs sont enregistrés. Les États-Unis ont l'occasion de rompre avec le passé et de mieux comprendre Cuba, leur voisin. Les États-Unis d'Amérique doivent continuer d'appliquer des politiques favorables à la pleine intégration de Cuba dans le système mondial, et éliminer les obstacles qui entravent la coopération. Je voudrais suggérer de normaliser les

relations par l'abrogation par le pouvoir législatif des États-Unis d'Amérique des lois qui servent à faire appliquer le blocus.

Lorsque les États-Unis et Cuba coopèrent, c'est le monde entier qui en profite. Comme l'ont dit d'autres orateurs avant moi, nous en avons été témoins dans la lutte contre l'Ebola, et nous savons que le monde sortirait gagnant de la levée du blocus. Soyons confiants : nos peuples peuvent collaborer pour se libérer de la peur et du besoin et vivre dans la dignité. Aujourd'hui, les Gouvernements et les peuples de Nauru et des Îles Salomon tiennent à remercier le Gouvernement et le peuple cubains des bourses d'études médicales accordées aux étudiants des petits États insulaires en développement du Pacifique. Au cours des trois dernières années, plus de 60 médecins des îles du Pacifique formés à Cuba sont rentrés pour servir leurs populations. Nous remercions Cuba de la solidarité et de l'amitié dont elle a fait preuve envers notre sous-région du Pacifique. Les Îles Salomon et Nauru appuient le projet de résolution A/70/L.2 dans son intégralité, et nous appelons tous les pays épris de paix à appuyer le projet de résolution tel qu'il a été présenté.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Tout d'abord, nous tenons à remercier le Secrétaire général d'avoir préparé un rapport détaillé (A/70/120) présentant la position des États Membres en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis.

Notre position de principe reste inchangée. Nous considérons que la levée rapide du blocus imposé à Cuba est une nécessité objective de longue date. Nous considérons que les pressions économiques unilatérales exercées par les États-Unis contre Cuba à des fins purement politiques n'ont aucune justification dans les conditions actuelles et qu'elles sont une relique du passé qui portent gravement atteinte au développement socioéconomique de Cuba, ainsi qu'à la coopération régionale et internationale. Le maintien des sanctions – vestiges de la guerre froide – s'apparente à un effort pour entraver délibérément la mise en œuvre par le peuple cubain du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), lequel demande directement à tous les États

« de s'abstenir d'adopter et d'appliquer des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales dérogeant au droit international ou à la Charte des Nations Unies et qui font obstacle à la pleine réalisation du développement

économique et social, en particulier dans les pays en développement. » (résolution 70/1, par. 30).

Nous prenons note des décisions prises par le Gouvernement des États-Unis pour alléger le blocus. Nous estimons que la levée définitive du blocus devrait être l'aboutissement logique du processus qui a été lancé avec le rétablissement des relations diplomatiques entre les États-Unis et Cuba et que les États-Unis doivent tout mettre en œuvre à cette fin, en tenant notamment compte de l'opinion publique américaine. Cela serait non seulement dans l'intérêt de Cuba et des États-Unis, mais contribuerait également à améliorer la situation autour de l'île et à l'exercice par les citoyens cubains de leur droit légitime à une vie décente, tout en promouvant le renforcement des relations économiques et commerciales dans la région des Caraïbes.

Guidée par les principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies selon lesquels toute mesure discriminatoire ou toute forme d'ingérence dans les affaires intérieures d'un État est inadmissible, la Fédération de Russie, à l'instar de la majorité des États Membres, appuie fermement la levée rapide du blocus imposé à Cuba. De manière plus générale, la Russie est opposée aux pressions politiques et aux mesures coercitives contre des États souverains, qui ne font qu'exacerber les tendances conflictuelles dans les relations internationales. Pour toutes ces raisons, à la présente soixante-dixième session de l'Assemblée générale, la Russie votera pour le projet de résolution portant sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

M. De Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en espagnol*) : Moi aussi, je salue la présence du Ministre cubain des relations extérieures, M. Bruno Rodríguez Parrilla. Ma délégation s'associe aux déclarations qui ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine, de l'Équateur au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et du Paraguay au nom du Marché commun du Sud et des États associés. Nous voudrions faire les observations suivantes à titre national.

Le Brésil se félicite vivement du rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis. Nous rendons hommage à ces pays pour avoir choisi la voie du dialogue pour parvenir à cette décision historique, qui met fin à une animosité anachronique et qui a des incidences positives pour le continent américain dans son ensemble. En dépit des progrès

importants accomplis sur le plan politique, le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis continue de porter atteinte au bien-être du peuple cubain.

Le Brésil réaffirme sa ferme opposition à l'embargo imposé à Cuba et à l'application extraterritoriale de lois nationales commerciales et l'adoption de pratiques commerciales discriminatoires. Ces mesures constituent une violation des principes fondamentaux du droit international, en particulier le respect de la souveraineté et de la liberté du commerce et de la navigation. Ces mesures violent également les droits de l'homme, le droit humanitaire et le droit des réfugiés, et portent préjudice aux populations, notamment aux femmes et aux enfants qui doivent être protégés à titre prioritaire, et en particulier aux segments les plus pauvres et les plus vulnérables de la société.

Tout en saluant la déclaration faite par le Président des États-Unis d'Amérique concernant la nécessité d'œuvrer à la levée du blocus imposé à Cuba, ainsi que les mesures qu'il a prises pour modifier l'application du blocus, nous sommes préoccupés par la résurgence de la dimension extraterritoriale du blocus et la traque croissante des transactions financières internationales de Cuba.

Il est essentiel que le Congrès des États-Unis mène, le plus rapidement possible, un débat sur la levée du blocus imposé à Cuba. En attendant, nous demandons au Président Obama de faire pleinement usage de ses pouvoirs exécutifs pour atténuer les effets du blocus. Non seulement cela irait dans le sens du rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays, mais il s'agit également d'une mesure que les États-Unis doivent prendre pour se conformer à l'appel lancé par l'Assemblée générale aux gouvernements qui n'ont pas encore appliqué la résolution 69/5, leur demandant de prendre d'urgence les mesures nécessaires pour éliminer les pratiques commerciales discriminatoires et lever les blocus économiques, commerciaux et financiers imposés unilatéralement.

Le Brésil se félicite des progrès accomplis par Cuba pour moderniser son modèle économique. Pour continuer sur cette voie, l'appui des partenaires proches et éloignés est nécessaire. La coopération avec Cuba est toutefois systématiquement entravée par un blocus économique illégal, illégitime et inhumain. Ma délégation espère que le cadre de dialogue et de coopération établi tout récemment conduira à la levée du blocus, qui constitue une violation flagrante des

principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international. Alors que nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, la levée du blocus imposé à Cuba serait un message fort en faveur d'un engagement renouvelé aux principes fondateurs de l'Organisation, qui visent à promouvoir une culture de paix et de coopération dans le monde.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine s'associe à la déclaration qui a été faite par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

En septembre, le Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 a adopté à l'unanimité le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), qui a ouvert de nouvelles perspectives et possibilités et a défini de nouveaux objectifs pour le développement mondial et la coopération internationale au service du développement. Nous devons renforcer la coopération en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 et nous engager sur la voie d'un développement équitable, sans laissés pour compte, intégral et novateur aux fins du développement commun.

Compte tenu de cette nouvelle situation, il convient de lever immédiatement le blocus économique et les sanctions imposés à Cuba. Pendant 23 années consécutives, l'Assemblée générale a adopté, à une majorité écrasante, des résolutions sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Dans ces résolutions, l'Assemblée exhorte tous les pays à respecter la Charte des Nations Unies et les normes du droit international et à abroger ou invalider les lois ou les mesures ayant des effets extraterritoriaux qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États ou aux droits et intérêts légitimes d'entités ou de personnes relevant de leur juridiction ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation.

Malheureusement, ces résolutions n'ont jamais été effectivement appliquées durant toutes ces années et le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis est toujours en vigueur. Il s'agit là d'une violation des buts et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, qui cause en outre des pertes économiques et financières considérables pour Cuba, entravant ainsi les efforts déployés par le peuple cubain pour éliminer la pauvreté, promouvoir le

développement socioéconomique et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Ce blocus porte atteinte au droit du peuple cubain de vivre et de se développer et empêche Cuba d'entretenir des relations économiques, commerciales et financières normales avec d'autres pays.

La Chine a toujours prôné le respect du droit de tous les pays de choisir en toute indépendance leur système social et leur voie de développement et est opposée à l'imposition unilatérale de sanctions militaires, politiques, économiques ou autres contre d'autres pays. La Chine a toujours strictement respecté et appliqué les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. La Chine et Cuba entretiennent des relations économiques et commerciales normales et ont organisé des visites mutuelles, ce qui a contribué à une coopération amicale et mutuellement avantageuse dans divers domaines. Cela est conforme aux vœux des peuples chinois et cubain et propice au développement économique et social de Cuba.

Dans le contexte d'un monde multipolaire, de la mondialisation économique, de la diversité culturelle et de la démocratisation des relations internationales, on observe une tendance générale en faveur des échanges et d'une coopération entre les pays sur un pied d'égalité. Le dialogue fondé sur l'égalité et les consultations amicales sont le meilleur moyen de régler les différends. En juillet, les États-Unis et Cuba ont décidé de rétablir leurs relations diplomatiques. Il s'agit d'un progrès notable sur la voie de la normalisation des relations entre les deux pays. Nous espérons que les États-Unis et Cuba poursuivront le dialogue et la concertation et consolideront cet élan propice à l'amélioration de leurs relations.

La Chine a noté que les États-Unis ont commencé à lever partiellement les restrictions imposées aux activités dans les domaines du tourisme, du commerce et des télécommunications avec Cuba. Nous allons continuer de travailler en vue de la levée à terme de l'embargo commercial. Nous espérons que les États-Unis abrogeront rapidement leur politique de blocus économique et de sanctions à l'égard de Cuba et que les deux parties développeront des relations normales entre leurs États, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, ainsi qu'aux principes fondamentaux des relations internationales. C'est dans l'intérêt commun des États-Unis et de Cuba, ainsi que des peuples des deux pays, et cela permettra de favoriser la stabilité et le développement de toute la région des

Amériques, ainsi que le développement de l'ensemble de la communauté internationale. La Chine votera à nouveau pour le projet de résolution A/70/L.2 déposé par Cuba au titre de ce point de l'ordre du jour.

M. Llorenty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, pour commencer, saluer la présence parmi nous du Ministre cubain des relations extérieures, notre camarade Bruno Rodríguez Parrilla, et de sa délégation. Qu'il me soit aussi permis de saluer la présence du Ministre bolivien des mines et de la métallurgie, notre camarade Félix César Navarro Miranda.

L'État plurinational de Bolivie s'associe aux déclarations prononcées au nom du Groupe des 77 et de la Chine, du Mouvement des pays non alignés, de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et du Marché commun du Sud.

Aujourd'hui, l'Agence France-Presse a rapporté le cas dramatique de Noemí Bernardez, une petite fille de 7 ans qui a besoin de témozolomide, un médicament, pour sa chimiothérapie. Noemí, qui vit dans la province de Cienfuegos, a 70 % de chances de survivre à la maladie si elle peut obtenir ce médicament, mais seulement 20 % dans le cas contraire. En raison du blocus, comme l'indique très bien le rapport du Secrétaire général (A/70/120), ses chances de survie sont réduites, précisément, du fait de l'application unilatérale de ce blocus criminel.

Le rapport présenté par le Secrétaire général met de nouveau en évidence la dénonciation mondiale du blocus économique, commercial et financier imposé arbitrairement et unilatéralement par les États-Unis d'Amérique au peuple cubain et à l'humanité. Ce blocus est préjudiciable à la coopération internationale, il est préjudiciable à la santé et à l'alimentation, il est préjudiciable à l'éducation et à la culture, à Cuba, il est préjudiciable à son commerce extérieur et à l'investissement étranger. Il engendre également des préjudices financiers et bancaires, porte préjudice aux possibilités de développement du tourisme, aux transports, à l'aviation civile et à d'autres secteurs de l'industrie cubaine. Ce blocus est un exemple du caractère unilatéral de l'action des États-Unis dans le monde. En dépit du blocus, quoi qu'il en soit, Cuba est un exemple de développement social, elle est un exemple de coopération et un exemple de solidarité. La Bolivie se joint de nouveau au concert des nations pour condamner, de la façon la plus énergique, un blocus criminel qui s'est mué en l'une des plaies les plus

béantes et les plus profondes qui déchire spirituellement toute la famille humaine.

Les États-Unis imposent unilatéralement un blocus injuste. Ils imposent unilatéralement un blocus illégitime. Ils imposent unilatéralement un blocus immoral. Ce blocus viole les principes de la Charte des Nations Unies que nous appuyons tous, non seulement dans leur lettre, mais aussi dans leur esprit. Le blocus viole le principe de l'égalité souveraine des États. Ce blocus viole le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États, il viole les principes d'indépendance, de multilatéralisme, de respect du droit international, de respect du droit à l'autodétermination. Il viole tous les droits de l'homme et, fondamentalement, les droits économiques, sociaux et culturels.

Nous sommes tous victimes de ce blocus en raison de son caractère extraterritorial. Ce n'est pas seulement Cuba mais aussi la communauté internationale qui se voit agressée unilatéralement, en violation du droit international, par le blocus imposé par les États-Unis d'Amérique. Nous avons ici l'occasion non seulement de condamner énergiquement cette violation du droit international et ce blocus génocidaire, mais aussi de rendre hommage et d'exprimer nos remerciements à Cuba pour la solidarité dont elle fait preuve. La Bolivie a bénéficié et continue de bénéficier de cette solidarité absolument inconditionnelle, malgré les conditions que le blocus impose à Cuba. C'est également l'occasion de rendre hommage à la dignité et à la résistance du valeureux peuple cubain.

Qu'il me soit permis, pour terminer cette brève intervention, de répéter les paroles que prononça dans cette salle Che Guevara il y a quelques décennies, reprenant une phrase de José Martí : « Tout homme digne de ce nom doit sentir sur sa joue le soufflet donné à un autre ». Et c'est pourquoi Cuba, modèle de solidarité, donne aujourd'hui une leçon au monde. Rappelons-nous cette petite fille du nom de Noemí. Si la patrie est synonyme d'humanité et si ce blocus est synonyme de mort, une fois encore, il faut choisir entre la patrie et la mort.

Nous vaincrons.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre cubain des relations extérieures, S. E. M. Bruno Rodriguez Parrilla, qui va présenter le projet de résolution A/70/L.2.

M. Rodríguez Parrilla (Cuba) (*parle en espagnol*) : Le Président des États-Unis, M. Barack

Obama, a reconnu le 17 décembre dernier que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba avait échoué faute d'avoir atteint les objectifs prévus, qu'il était anachronique, qu'il causait des dommages au peuple cubain et qu'il avait provoqué l'isolement de son propre gouvernement. Le Président a réitéré depuis que le blocus devait être levé. Il a demandé au Congrès américain de le faire et de ne pas s'opposer à la volonté des citoyens des États-Unis, qui en demandent clairement l'élimination. Il s'est engagé à s'impliquer à ces fins dans le débat et à recourir à ses prérogatives présidentielles pour en modifier l'application.

Tout récemment, à l'occasion du Sommet sur le développement durable qui a mené à l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) et du débat général qu'il a provoqué, plus de 60 chefs d'État, de gouvernement et de délégations se sont félicités de cette annonce du nouveau cours qu'ont pris les rapports entre les États-Unis et Cuba, dont le rétablissement des relations diplomatiques et la réouverture des ambassades, et beaucoup ont réclamé la levée définitive du blocus. On comprend dès lors l'intérêt et l'attente que suscitent, dans ces circonstances nouvelles, nos délibérations d'aujourd'hui et le vote qui s'ensuivra.

Compte tenu de cette réclamation de la quasi-totalité de la communauté internationale, que symbolisent le vote dans ce sens de 188 États Membres (résolution 69/5) et la participation de Cuba au Sommet des Amériques tenu au Panama, ainsi que d'une claire majorité de la société des États-Unis et de l'émigration cubaine qui y est intégrée, le Gouvernement des États-Unis a annoncé une nouvelle politique vis-à-vis de notre pays. Néanmoins, les mesures que le pouvoir exécutif des États-Unis a adoptées le 16 janvier dernier, puis élargies le 18 septembre, quoique allant dans le bon sens, ne modifient que d'une manière très limitée certains éléments du blocus. Beaucoup d'entre elles ne pourront entrer en vigueur qu'à condition que d'autres soient adoptées : à savoir que Cuba puisse exporter et importer librement des biens et services vers ou depuis les États-Unis; qu'elle puisse utiliser le dollar dans ses transactions financières internationales et ouvrir des comptes dans cette monnaie dans des banques de pays tiers; et qu'elle ait accès à des crédits et financements d'organismes privés et d'institutions financières internationales.

Le problème n'est pas, contrairement à ce que soutiennent des fonctionnaires américains, que

l'ordonnancement cubain entrave l'application de ces mesures et qu'il doit donc être modifié pour la faciliter. Le problème, c'est l'existence d'un blocus implacable et systémique. Ne prenons pas nos désirs ou notre bonne volonté pour la réalité : dans des questions comme celle-ci, on ne peut juger qu'à partir des faits. Et les faits prouvent on ne peut plus clairement que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba continue d'exister pleinement et complètement.

Dix mois après les annonces du 17 décembre, on n'en constate dans la pratique aucune modification tangible et substantielle. La radiation de Cuba de la liste arbitraire des États parrainant le terrorisme international a été la rectification obligée d'une absurdité, mais elle n'a guère eu de conséquences sur l'application du blocus, car celui-ci repose sur des sanctions et des lois préalables bien plus intégrales.

Voilà juste une semaine, les États-Unis ont infligé 1116 milliard de dollars d'amende à une banque française, le Crédit agricole, pour des transactions avec Cuba et d'autres États, ce qui vient s'ajouter aux 1710 milliard d'amende que la banque allemande Commerzbank a dû payer pour ce même motif en mars dernier. Rien que ces dernières semaines, le système de messagerie sûre Swift a annulé un contrat de services, le premier paiement de la société Sprint permettant de démarrer des appels téléphoniques directs a été saisi, tout comme ont été saisis plusieurs virements bancaires à Cuba concernant des vols nolisés.

Cuba a dû, l'an dernier, réduire significativement ses achats de petites quantités de produits alimentaires aux États-Unis – une des rares brèches au blocus décidée en 2000 par le Congrès – parce qu'ils sont soumis à des conditions discriminatoires et onéreuses. En effet, chaque achat doit être autorisé par un permis; aucun crédit ne peut être octroyé à ces fins; le règlement doit se faire comptant et à l'avance, en passant par des banques de pays tiers; et aucun navire cubain ne peut transporter les produits achetés.

Une règle similaire préside aux importations de médicaments et d'équipements médicaux dont notre pays a besoin et qui tombent sous le coup de la loi américaine depuis 1992. Ainsi, Cuba doit faire connaître quel est le destinataire final des médicaments achetés, ne peut payer directement mais doit passer par des tiers, et ne peut utiliser le dollar, ce qui implique des difficultés, des retards et des coûts supplémentaires.

Je pourrais citer de nombreux exemples. Ainsi, la société Elekta nous a confirmé le 2 septembre dernier qu'elle ne pourra pas livrer à l'Institut national de cancérologie et de radiobiologie l'isotope radioactif iridium-192, qui garantit le bon fonctionnement des équipements de brachythérapie, indispensables pour traiter le cancer avec plus de qualité et de précision, parce que son fournisseur, la société américaine Mallinckrodt Pharmaceuticals, a refusé de le lui vendre s'il était destiné à Cuba. La société américaine Small Bone Innovation, Inc., a refusé de vendre à l'hôpital orthopédique Frank Pais des prothèses d'articulations du poignet et de la main destinées à des patients atteints d'arthrite rhumatoïde. En juin dernier, la société américaine Sigma-Aldrich a refusé de livrer à la compagnie Quimimpex des produits, des services et la documentation technique indispensables à notre industrie chimique, tandis que la société américaine Columbiana Boiler Company a fait savoir à cette même compagnie qu'elle n'était pas autorisée à livrer les bouteilles nécessaires au transport du chlore utilisé pour épurer l'eau.

Le blocus constitue une violation flagrante, massive et systématique des droits humains de tous les Cubains; il est contraire au droit international; il apparaît comme acte de génocide aux termes de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948; et il reste le principal obstacle au développement économique et social de notre peuple. Les dommages, les carences et les privations qu'il cause à toutes les familles cubaines sont incalculables, d'autant que 77 % des Cubains en souffrent depuis leur naissance. Selon des calculs rigoureux, mais au plus bas, les préjudices économiques causés depuis plus d'un demi-siècle se chiffrent à 833 milliards 755 millions de dollars, selon la valeur de l'or. À prix courants, ils s'élèvent à plus de 121 milliards 192 millions de dollars, un montant énorme pour une économie aussi petite que la nôtre.

J'espère que le représentant des États-Unis ne viendra pas maintenant nous dire que notre projet de résolution ne reflète pas dûment l'esprit de dialogue et la bonté de son gouvernement, qu'il ne nous ressassera pas que les États-Unis sont un partenaire et un bienfaiteur du peuple cubain qui n'aspire qu'à son autonomisation, qu'il ne fera pas étalage des 900 000 dollars de dons reçus en 2015 de la société civile, que notre peuple apprécie, même si le blocus les entrave, qu'il ne cataloguera pas comme fonds gouvernementaux les envois de fonds familiaux que les Cubains installés dans

ce pays économisent avec beaucoup d'efforts, et qu'il ne taxera pas d'échanges commerciaux les autorisations délivrées, alors que nous ne pouvons rien exporter aux États-Unis.

Bien que la décision finale concernant la levée du blocus incombe au Congrès des États-Unis, le Président dispose de vastes prérogatives exécutives pour modifier profondément son application et réduire son incidence humaine et économique. Nous partageons l'espoir que le Congrès des États-Unis saisira l'occasion de modifier une politique cruelle et injuste, inefficace et ancrée dans le passé, et qu'il adoptera des décisions en accord avec les valeurs et les sentiments des citoyens de ce pays.

Tout au long de leur histoire, les États-Unis ont prétendu instaurer leur domination et leur hégémonie sur notre patrie et, à compter de 1959, changer le système politique, économique et social que notre peuple, dans l'exercice de sa pleine autodétermination, a choisi librement. Des porte-parole des États-Unis ont déclaré que la nouvelle politique envers Cuba signifiait un changement dans les méthodes, mais non dans les objectifs. S'il en était ainsi, la normalisation des relations entre les États-Unis et Cuba se heurtera à de très sérieux obstacles. La levée du blocus sera le facteur clef qui donnera un sens aux progrès faits ces derniers mois dans les relations entre nos deux pays et qui déterminera le rythme de la marche vers la normalisation.

Comme l'a reconnu le Président Barack Obama, la levée du blocus convient à l'intérêt national des États-Unis et traduit la volonté de ses citoyennes et citoyens. Vouloir conditionner les mesures de levée ou de modification du blocus à des changements internes de la part de notre pays est absolument inacceptable et serait contre-productif. Cuba est prête à saisir les occasions et à relever les défis de cette nouvelle étape dans les relations entre nos deux pays, mais elle ne négociera jamais pour autant son système socialiste et ses affaires intérieures, pas plus qu'elle ne permettra la moindre atteinte à l'indépendance qu'elle a conquise au prix de sang de ses meilleurs enfants et des sacrifices énormes de nombreuses générations depuis le début de nos guerres d'indépendance en 1868. Comme l'a réitéré le Président Raul Castro Ruz, les deux gouvernements doivent trouver la manière de coexister d'une manière civilisée, malgré leurs profondes divergences, et d'avancer le plus loin possible, au bénéfice des peuples américain et cubain, par le dialogue et la coopération fondés sur le respect mutuel et l'égalité souveraine. Il n'y a aucune inimitié entre le peuple cubain et le peuple des

États-Unis, envers lequel le peuple cubain a fait preuve de solidarité lors des terribles attentats terroristes du 11 septembre 2001 ou des ravages causés par l'ouragan Katrina. Nous apprécions à leur juste valeur les progrès enregistrés dernièrement : réouverture des ambassades; visites à Cuba du Secrétaire d'État et de la Secrétaire au commerce des États-Unis; échange de délégations; création d'une commission bilatérale; élargissement des domaines de dialogue et de coopération, surtout en matière de sécurité et de navigation aériennes; lutte contre le trafic de drogues, l'émigration illégale et la traite d'êtres humains; application et respect de la loi; et protection de l'environnement et de la santé, entre autres.

Nous souhaitons sincèrement resserrer les liens profitables qui nous unissent, offrir notre hospitalité aux citoyens américains qui jouissent de la liberté de venir à Cuba, élargir les échanges culturels, sportifs, scientifiques et universitaires, la coopération tous azimuts dans des domaines d'intérêt commun, le commerce et les investissements. Tout en reconnaissant nos grandes divergences et de manière strictement réciproque, nous avons entamé un dialogue bilatéral sur les droits de l'homme. Nous nous inspirons à cet égard des principes énoncés dans la Proclamation de l'Amérique latine et des Caraïbes comme Zone de paix, laquelle a été signée par les chefs d'État ou de gouvernement de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes en janvier 2014 à La Havane, ainsi que des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Ce pourrait être aussi une modeste contribution à la recherche d'un nouveau type de relations entre les êtres humains et les nations à une époque caractérisée par la crise mondiale, par l'incidence inévitable des changements climatiques, par des guerres non classiques qui déchaînent d'atroces conflits, par de nouvelles formes de terrorisme, par d'énormes arsenaux atomiques, par des dépenses en armements inouïes et par des risques de pandémies.

Comme le leader historique de la Révolution cubaine, Fidel Castro Ruz, l'a affirmé dans cette même salle voici maintenant 15 ans :

« L'humanité doit prendre conscience de ce que nous avons été et de ce que nous ne pouvons continuer d'être. L'espèce humaine a acquis à présent assez de connaissances, de valeurs morales et de ressources scientifiques pour avancer vers une nouvelle étape historique faite de justice véritable et d'humanisme.

Rien dans l'ordre économique et politique établi ne sert les intérêts de l'humanité. Cet ordre ne peut plus durer et doit être changé. » (A/55/PV.4, p.21).

Vingt-trois ans après que la résolution sur cette question (résolution 47/19) a été adoptée pour la première fois, des progrès notables ont été enregistrés cette année. Ils sont le résultat de la résistance acharnée, des efforts dévoués, des convictions résolues de notre peuple et du leadership de la génération historique de la révolution, conduite par le Commandant en chef Fidel Castro Ruz et par le Président Raul Castro. Nous remercions profondément tous les gouvernements, les peuples, les parlements, les forces politiques et les mouvements sociaux, les représentants de la société civile, les organisations internationales et régionales qui, dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies en particulier, ont contribué année après année, par leur voix et par leur vote, à justifier qu'il était juste de lever d'urgence le blocus. Si nous en sommes arrivés là, c'est aussi grâce à l'appui toujours plus majoritaire du peuple des États-Unis à ce noble objectif, et nous lui en savons gré. Nous savons que le chemin à parcourir est encore long et difficile. Tant que le blocus persistera, nous présenterons un tel projet de résolution à l'Assemblée générale. Le peuple cubain ne renoncera jamais à sa souveraineté ni à son libre choix d'un socialisme plus juste, efficace, prospère et durable, pas plus qu'il n'abandonnera la recherche d'un ordre international plus équitable et plus démocratique.

Nous avons présenté le projet de résolution A/70/L.2, qui reconnaît que le blocus appliqué contre Cuba reste une réalité rigoureuse et oppressive, et qui se félicite parallèlement, dans de nouveaux alinéas, des progrès enregistrés durant l'année écoulée.

Ainsi donc, je demande à l'Assemblée de voter, au nom du peuple cubain héroïque, dévoué et solidaire, pour le projet de résolution A/70/L.2, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution A/70/L.2.

Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote, je rappelle aux représentants que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Godard (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : L'année dernière, le 17 décembre, le Président Obama a annoncé un changement d'orientation de la politique des États-Unis vis-à-vis de Cuba. Parallèlement, le Président Castro Ruz évoquait devant le peuple cubain l'amorce de relations nouvelles avec les États-Unis. Depuis lors, les États-Unis ont pris une série de mesures historiques destinées à amorcer la normalisation des relations bilatérales américano-cubaines, notamment par la modification des règlements relatifs à Cuba. Les Présidents Obama et Castro se sont rencontrés, depuis, à deux reprises. Même si la normalisation sera inévitablement un processus long et complexe, nous avons d'ores et déjà réalisé des progrès considérables.

Nous regrettons, par conséquent, que le Gouvernement cubain ait décidé de procéder nonobstant à la présentation de son projet de résolution annuel (A/70/L.2). Ce texte omet de faire mention des mesures importantes qui ont été prises et de l'esprit de réciprocité prôné par le Président Obama. En conséquence, les États-Unis ne peuvent l'appuyer. Si Cuba pense que cet exercice contribuera à faire avancer les choses dans le sens que les deux Gouvernements ont indiqué souhaiter, elle se trompe.

Le 20 juillet, les États-Unis et Cuba ont rétabli leurs relations diplomatiques et rouvert leurs ambassades dans leur capitale respective. Notre Secrétaire d'État, John Kerry, s'est rendu à La Havane le 14 août pour assister à la cérémonie de lever de drapeau à l'ambassade des États-Unis, consacrant ainsi le premier voyage d'un Secrétaire d'État des États-Unis à Cuba depuis 1945. M. Kerry s'est félicité de l'occasion, dans laquelle il a vu le moment de repousser résolument les barrières du passé pour ouvrir de nouveaux horizons. Il a ainsi félicité le Président Obama comme le Président Castro d'avoir « pris la courageuse décision d'arrêter d'être prisonniers de l'Histoire et de se concentrer sur les perspectives d'aujourd'hui et de demain ».

Depuis lors, les États-Unis se sont entretenus avec les représentants du Gouvernement cubain à La Havane afin de définir un vaste programme de coopération bilatérale. Nous sommes convenus de tenir un certain nombre de dialogues dans les domaines de la répression, de la lutte contre les stupéfiants et des droits de l'homme. Nous avons travaillé avec des professionnels de la santé cubains en vue d'améliorer la qualité des soins dispensés aux populations les plus pauvres de nos Amériques. Nous avons discuté des façons de faire face

aux défis écologiques et climatiques qui nous attendent dans les années à venir. D'ici à la fin de l'année, nous espérons pouvoir annoncer plusieurs avancées concrètes bénéfiques à nos deux peuples.

Comme on le sait, le Président Obama a également demandé au Congrès de lever dès que possible l'embargo, et il a pris des mesures en vue de rectifier les règlements en vigueur afin de faciliter nombre de transactions intéressant Cuba. Le Président Obama a fait valoir que la levée de l'embargo permettrait d'accroître les débouchés économiques du peuple cubain en augmentant les échanges et le commerce et en intensifiant la circulation des technologies et de l'information en direction de l'île, objectif que nous partageons tous.

Nous ne nous attendons pas à ce que Cuba ou les États-Unis oublient le passé du jour au lendemain. Nous sommes conscients que la pleine normalisation de nos relations bilatérales nécessitera des années de persévérance et de travail acharné des deux côtés. Nous estimons regrettable qu'en dépit des progrès bilatéraux dont nous pouvons nous targuer, le Gouvernement cubain ait préféré présenter un projet de résolution presque identique à ceux qui ont été présentés les années précédentes. Néanmoins, les États-Unis n'entendent pas être bornés par toutes ces années de méfiance. Nous restons attelés à la rude tâche de la mise en place d'une véritable coopération bilatérale avec Cuba, dans l'intérêt de nos deux pays et des Amériques.

Les États-Unis restent également déterminés à promouvoir et à encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous à Cuba, tels que consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous entendons continuer de défendre les droits universels dans l'île et de renforcer et resserrer les liens entre les peuples cubain et américain.

M^{me} Rubiales de Chamorro (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Le Nicaragua souhaite expliquer les raisons qui feront qu'il votera avec le peuple et le Gouvernement cubains, et aux côtés de l'ensemble de la communauté internationale.

Nous tenons à saluer la présence de notre frère le Ministre cubain des relations extérieures, M. Bruno Rodríguez Parrilla, ainsi que de sa délégation, lesquels nous ont fourni aujourd'hui d'amples informations sur les effets actuels du blocus économique, commercial et financier imposé de manière criminelle à leur peuple et à leur gouvernement.

Nous réaffirmons une fois de plus notre soutien et notre solidarité inconditionnelle à Cuba, à son peuple et à son gouvernement pour leur entreprise héroïque, la Révolution cubaine, qui nous a fait voir les premiers pas à accomplir vers la dignité et le rétablissement des peuples d'Amérique latine et des Caraïbes dans leurs droits; pour ses cinq longues décennies de résistance, emplies de courage et de sacrifices, depuis le jour tristement célèbre où une honteuse loi impérialiste a autorisé le Président des États-Unis à mettre en place un embargo économique, commercial et financier contre Cuba, dans le but de provoquer la désillusion et le découragement, le mécontentement face à la situation économique et la pénurie; de lui refuser les approvisionnements; et de provoquer la faim, la désespérance, la violence, puis le renversement du Gouvernement cubain légitime.

Et pourtant, tels sont Cuba, son peuple et son gouvernement, représentants de la dignité et de la souveraineté des peuples, nos frères solidaires, qu'ils sont les premiers à répondre à n'importe lequel de nos besoins, dans les catastrophes et les situations d'urgence, qu'ils nous ont appris à lire, ont formé nos médecins et nos techniciens, ont soigné nos maladies et nous ont aidés à mettre en place les conditions d'une bonne qualité de vie et de notre bonheur sur cette terre nourricière.

Ce blocus, dont la portée et les mesures n'ont cessé de croître, est de fait une politique de génocide, qui a un effet néfaste sur les droits économiques, sociaux et culturels du peuple cubain et représente une violation massive, flagrante et systématique des droits fondamentaux de tout un peuple.

Évoquant cela, notre président, le commandant Daniel Ortega Saavedra, a affirmé qu'il était temps d'en finir avec ce blocus. La situation a évolué, dit-il. Et même aux États-Unis, la majorité de la population est opposée à ce blocus. Les conditions sont réunies, a-t-il ajouté, pour que le Président Barack Obama se décide à sauter le pas, même s'il va à l'encontre du système. Il a également rappelé que cette politique de blocus et de sanctions ne menait nulle part. La meilleure preuve en est que, au terme de 56 années, le Président Obama lui-même a reconnu que le blocus contre Cuba avait été un échec.

Aujourd'hui, nous saluons le fait que le Président Obama se soit enfin décidé à prendre les premières mesures visant à amorcer le processus de normalisation et de rétablissement des relations entre Cuba et les États-Unis, qui doit être fonction des intérêts légitimes

de chaque partie, à commencer par l'intérêt légitime qu'ont le peuple cubain et la communauté internationale à mettre fin immédiatement au blocus. Nous sommes convaincus que la solidarité mondiale avec Cuba et son peuple demeurera intacte, jusqu'à ce qu'il soit mis fin à ce blocus criminel.

Le Groupe des 77 et de la Chine, le Mouvement des pays non alignés, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, la Communauté des Caraïbes, le Marché commun du Sud, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Union africaine et l'Organisation de la coopération islamique, entre autres, ont une nouvelle fois réaffirmé leur dénonciation et leur condamnation de cette politique menée par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, ainsi que leur solidarité totale avec Cuba, et de nouveau exigé qu'il soit immédiatement mis fin au blocus.

En dépit de la reprise de ces relations, les États-Unis d'Amérique ont intensifié ce blocus inhumain et les mesures à caractère extraterritorial qui l'accompagnent, qui sont lourds de répercussions sur les exportations et les importations; qui entravent l'accès aux crédits internationaux; qui ont des retombées sur les régimes de santé et d'enseignement et sur le droit à l'alimentation; et qui empêchent l'accès aux marchés internationaux; qui, en somme, touchent tous les secteurs de la vie des Cubains.

Le Nicaragua condamne ce blocus criminel et toutes ses mesures et ramifications extraterritoriales. Le Nicaragua dénonce toute mesure économique coercitive unilatérale tendant à faire plier les peuples et les gouvernements dans leur volonté et leur fierté, à s'en prendre à des peuples indépendants et à appliquer des politiques de changement de régime. Ce blocus demeure le principal obstacle au développement durable et aux programmes économiques et sociaux de ce peuple frère et s'inscrit en contradiction totale avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) adopté récemment.

Cette année, nous avons vu prendre quelques décisions courageuses qui ont réussi, en un court laps de temps, à modifier des situations qui, concernant Cuba, étaient demeurées inchangées pendant plus de cinq décennies. Nous gardions l'espoir que l'Assemblée générale continuerait de prendre des décisions audacieuses et voterait à l'unanimité pour la levée du blocus. Nous avons écouté avec une grande attention, comme toujours, l'orateur qui m'a précédée, en espérant des paroles différentes. Malheureusement, une fois de

plus, nous avons entendu les mêmes discours que les années précédentes, la même arrogance, tentant de justifier l'injustifiable, de plaider pour la continuation d'une situation préjudiciable à nos frères cubains, qui résulte d'une politique obsolète et anachronique que les États-Unis eux-mêmes, je le répète, ont qualifiée d'échec, et que le monde entier dénonce.

Non, Cuba ne s'est pas trompée en présentant son projet de résolution A/70/L.2; le monde entier l'accompagne.

Pour terminer, et en soulignant de nouveau que ma délégation votera pour le projet de résolution déposé par Cuba lors du vote, dans quelques instants, je voudrais rappeler les paroles du bien-aimé Président du Chili, toujours dans nos mémoires, le camarade Salvador Allende, assassiné par les forces obscures que nous connaissons tous. « Un jour, l'Amérique fera entendre la voix du continent, la voix d'un peuple à l'unisson, une voix qui sera respectée et entendue parce qu'elle sera la voix d'un peuple maître de son propre destin. »

Aujourd'hui, l'Amérique latine et les Caraïbes, faisant entendre la voix du continent, exigent que le Gouvernement des États-Unis corrige une fois pour toutes sa politique à l'égard de notre continent; qu'il mette fin immédiatement au blocus criminel qu'il impose à Cuba, qu'il ferme les prisons de Guantánamo et restitue Guantánamo à son propriétaire légitime, et qu'il reconnaisse et accepte enfin la volonté de nos peuples d'être maîtres de leur propre destin, en renonçant à ses desseins et politiques impérialistes, et noue une fois pour toutes des relations d'amitié, de dialogue, sur un pied d'égalité, de coopération et de respect avec tous les peuples et gouvernements de notre région.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :
Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre des explications de vote avant le vote.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/70/L.2, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas,

Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël

Par 191 voix contre 2, le projet de résolution A/70/L.2 est adopté (résolution 70/5).

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :

Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent expliquer leur vote après le vote, je rappelle que la durée des explications de vote est limitée à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Lucas (Luxembourg) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; et l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange membre de l'Espace économique européen, se rallient à la présente déclaration.

Le rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis et les appels du Président Obama au Congrès pour commencer à œuvrer en vue de la suppression de l'embargo ont créé une situation nouvelle pour toutes les parties concernées. L'Union européenne se félicite vivement de ces initiatives et encourage la poursuite de leur mise en œuvre grâce à des mesures adéquates de la part des deux parties.

Jusqu'à nouvel ordre, cependant, les mesures restrictives principales sont toujours en place. Elles sont encore plus anachroniques compte tenu des nouvelles circonstances. La politique commerciale des États-Unis à l'égard de Cuba est fondamentalement une question bilatérale. Cependant, au-delà des conséquences néfastes de l'embargo sur les citoyens cubains, les effets directs et indirects de la législation extraterritoriale et des mesures administratives et judiciaires unilatérales nuisent également aux intérêts économiques de l'Union européenne.

La législation américaine, telle que le Cuban Democracy Act de 1992 et la loi Helms-Burton de 1996, a étendu les effets de l'embargo des États-Unis à des pays tiers. Dans le cadre de la politique commerciale commune, l'Union européenne n'a cessé de s'opposer fermement à ces mesures extraterritoriales. Tout en reconnaissant les décisions du Gouvernement des États-Unis de lever les restrictions sur les transferts de fonds et les voyages à caractère familial à Cuba, permettant la prestation de certains services financiers, de télécommunications et Internet, ou les restrictions à

l'exportation des matériaux de construction et d'outils pour soutenir le peuple cubain, nous ne pouvons accepter que des mesures imposées unilatéralement entravent nos relations économiques et commerciales avec Cuba. Pour résoudre ce problème, le Conseil des ministres de l'Union européenne a adopté, en novembre 1996, un règlement et une action commune pour protéger les intérêts des personnes physiques ou morales résidant en Europe des conséquences de ces lois.

Lors du sommet entre l'Union européenne et les États-Unis, qui s'est tenu à Londres en mai 1998, un accord est intervenu sur une série de mesures ayant également pour objectif d'atténuer les problèmes causés par la législation à caractère extraterritorial. Il prévoit des dérogations aux titres III et IV de la loi Helms-Burton, un engagement du Gouvernement des États-Unis à s'opposer à l'avenir à l'adoption de lois à caractère extraterritorial de ce type et un accord concernant les disciplines à observer en vue de renforcer la protection des investissements. Il est urgent que les États-Unis respectent pleinement cet accord et le mettent en œuvre.

Tandis que les relations politiques entre l'Union européenne et Cuba sont formellement guidées par la position commune de 1996, les deux parties sont engagées dans un processus de négociation visant à définir un cadre nouveau et ambitieux. Depuis 2014, l'Union européenne et Cuba ont entamé la négociation d'un accord de dialogue politique et de coopération visant à consolider les relations et à créer un cadre propice à un dialogue plus efficace, au renforcement de la coopération et à l'expansion des relations économiques. Les droits de l'homme sont au cœur des relations extérieures de l'Union européenne, y compris avec Cuba. Une première discussion de haut niveau a eu lieu en juin 2015. L'Union européenne reste déterminée à mener un dialogue exhaustif avec les autorités cubaines et tous les secteurs de la société cubaine. Nous réitérons le droit des citoyens cubains de décider indépendamment de leur avenir.

Nous renouvelons également notre appel au Gouvernement cubain d'accorder pleinement à ses citoyens les droits civils, politiques et économiques ainsi que les libertés fondamentales internationalement reconnus, y compris la liberté de réunion, la liberté d'expression et la liberté d'accès à l'information, et de ratifier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. De plus, suite à la visite du Rapporteur spécial des Nations

Unies sur le droit à l'alimentation, nous encourageons le Gouvernement cubain à inviter d'autres rapporteurs spéciaux à se rendre en visite à Cuba. Nous nous réjouissons de la poursuite de l'application large de la liberté du citoyen cubain de voyager, ainsi que de l'amnistie significative accordée à des prisonniers pour des raisons humanitaires à l'occasion de la visite du pape François. Nous notons avec inquiétude le fait que les arrestations de courte durée demeurent fréquentes et nous appelons à ce que toutes les libertés soient pleinement respectées et protégées.

Les restrictions existantes aux droits à la liberté d'expression et de réunion contrastent avec les réalisations cubaines en matière de soins de santé et d'éducation. De même, la lenteur des progrès de la modernisation économique entrave fortement le développement économique cubain. Dans ce contexte, nous rappelons l'adoption par le Parlement cubain, en août 2011, d'un ensemble de réformes économiques et sociales et nous espérons qu'elles seront élargies et mises en œuvre de manière à répondre aux principales préoccupations de la population cubaine. L'embargo économique, commercial et financier imposé par les États-Unis contribue aux problèmes économiques de Cuba, en ayant des répercussions négatives sur le niveau de vie du peuple cubain et des conséquences sur le plan humanitaire.

La levée de l'embargo des États-Unis pourrait faciliter une ouverture de l'économie cubaine au profit du peuple cubain. Ensemble, nous exprimons une nouvelle fois notre rejet de toutes les mesures unilatérales prises à l'encontre de Cuba qui portent atteinte aux intérêts des parties tierces et enfreignent ainsi les règles du commerce international communément admises.

Nous exhortons les autorités cubaines à apporter de réelles améliorations dans les domaines que nous venons de mentionner. À travers sa coopération et le futur accord-cadre, l'Union européenne est disposée à accompagner Cuba sur sa voie de réforme et de modernisation. Des progrès considérables ont été réalisés dans un esprit constructif, y compris en ce qui concerne les droits de l'homme, la gouvernance et la société civile. Nous nous réjouissons qu'aucun sujet ne soit exclu de ces processus. Dans ce contexte, les États membres de l'Union européenne ont voté à l'unanimité en faveur de la résolution 70/5.

M. Zuain (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, pour commencer, saluer la présence du Ministre cubain des relations extérieures, M. Bruno

Rodríguez Parrilla, et le féliciter pour le vote écrasant et historique auquel nous venons d'assister.

L'Argentine souscrit pleinement aux déclarations faites par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine, par le représentant de l'Équateur au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et par le représentant du Paraguay au nom du Marché commun du Sud. Je voudrais faire, au nom du peuple et du Gouvernement argentins, les observations suivantes.

Année après année, nous nous réunissons pour adopter, à une majorité écrasante, un projet de résolution sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. En dépit de son caractère répétitif, l'appel garde toute sa validité. En fait, ses fondements éthiques, politiques et historiques ne font que se confirmer avec le temps et renforcer la revendication, qui bénéficie d'un appui international croissant. Au cours des 20 dernières années, nous avons vu ce soutien accru transformer cette cause en une revendication universelle. Outre son caractère mondial, il s'agit d'une cause latino-américaine et caribéenne qui unit les pays de notre région tout entière dans une position de solidarité forte et homogène.

Le Gouvernement argentin exprime sa satisfaction et son optimisme quant au rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis. Il félicite les deux Gouvernements de leur décision de s'engager sur la voie du dialogue afin de régler toutes les questions en suspens sur la base de l'égalité et du respect mutuel. Toutefois, nous notons avec préoccupation que, malgré quelques progrès, le blocus continue d'étouffer le peuple cubain de manière éhontée. Par conséquent, nous espérons d'abord et avant tout que les États-Unis respecteront les engagements qu'ils ont pris et que le rapprochement et le dialogue entre les deux pays pourront rapidement et effectivement conduire à la levée du blocus injuste et illégal subi par le peuple frère cubain et les ressortissants cubains vivant à l'étranger depuis plus d'un demi-siècle.

En dépit de ce nouveau contexte, le blocus demeure et continue d'entraver le développement économique, financier, social et culturel du peuple cubain. Au niveau commercial, pour ne citer qu'un exemple, Cuba ne peut librement exporter de biens et services aux États-Unis ni en importer des États-Unis, comme le Ministre cubain des relations extérieures l'a clairement expliqué il y a quelques minutes. Malgré les mesures annoncées

par le Président Obama, qui constituent un progrès dans la modification de l'application de certains aspects du blocus, les lois et réglementations qui soutiennent cette politique sont toujours en vigueur et sont rigoureusement mises en œuvre par les agences du Gouvernement des États-Unis, continuant ainsi d'enfermer Cuba dans un carcan financier, économique, social et culturel.

Le blocus est injuste, parce qu'il punit un peuple tout entier, cause de graves dommages économiques et entrave le développement. Il ne faut pas oublier que le coût de cette action inhumaine pour l'économie cubaine dépasse 120 milliards de dollars. Il s'agit d'une violation massive et systématique des droits de l'homme les plus fondamentaux.

Nous tenons à rappeler que le blocus a été motivé par le refus d'un pays d'accepter qu'un peuple souverain puisse choisir son propre système politique, sa propre façon de s'organiser et de se développer et, en fin de compte, son propre destin. Une décision absurde et moralement injustifiable de la part des États-Unis, qui n'a même pas permis d'atteindre l'objectif visé d'écraser le peuple cubain.

L'Argentine s'oppose fermement à l'utilisation de mesures coercitives unilatérales, à l'application extraterritoriale de lois nationales et à l'adoption de pratiques commerciales discriminatoires. Nous nous joignons donc à l'appel lancé par Cuba en faveur de la levée du blocus et de la suppression des lois et réglementations sous-tendant cette politique, qui sont rigoureusement appliquées par les États-Unis.

Pour ces raisons, l'Argentine réaffirme son engagement en faveur de la pleine mise en œuvre des recommandations faites par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/5 et exhorte à nouveau la communauté internationale à redoubler d'efforts en vue de la réalisation de tous les objectifs énoncés dans les résolutions de l'Assemblée générale, et ce, afin de garantir le respect du droit souverain du peuple cubain à aspirer à sa prospérité et à son développement durable.

En conséquence, l'Argentine rejette une fois de plus la politique de blocus imposé à Cuba par les États-Unis, une pratique qui est en vigueur depuis plus d'un demi-siècle et qui, outre le fait qu'elle est moralement injustifiable et a de graves répercussions humanitaires, est contraire à l'esprit du multilatéralisme. C'est pourquoi nous espérons que le processus de normalisation des relations, qui s'est instauré entre les deux pays, conduira à la levée rapide du blocus.

Mon pays saisit cette occasion pour renouveler également son plein attachement aux principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux. Nous lançons également un appel en faveur de la restitution rapide à Cuba de Guantánamo, dont l'occupation constitue un autre acte injuste et illégitime de la part des États-Unis.

L'Argentine espère que ce sera la dernière résolution que l'Assemblée générale adoptera sur cette question et que l'année prochaine, elles sera intégralement mise en œuvre par les États-Unis, afin que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba puisse être relégué au passé – un passé injuste que l'action de solidarité des peuples et gouvernements du monde empêchera de se reproduire, comme cela a été le cas ce matin.

M. Ja Song Nam (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : La République populaire démocratique de Corée s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés, ainsi qu'à celle faite par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

La reconnaissance diplomatique de Cuba par les États-Unis est le symbole d'un échec total de la politique hostile menée depuis des dizaines d'années par les États-Unis contre Cuba. Toutefois, l'essence de la politique anti-cubaine des États-Unis demeure inchangée. Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba demeure en vigueur.

Les États Membres demandent à l'unanimité aux États-Unis de lever aussi rapidement que possible le blocus économique, commercial et financier imposé unilatéralement à Cuba, afin que celle-ci puisse réaliser son développement durable dans un environnement pacifique.

Les faits montrent que le blocus imposé depuis plusieurs décennies à Cuba par les États-Unis, en vue de renverser le système socialiste légitime choisi par le peuple cubain, est voué à l'échec. Toute tentative de modifier le système politique et économique d'un État souverain ou de renverser un gouvernement légitime au moyen de sanctions et d'un blocus constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et d'autres lois internationales, qui énoncent les principes du respect de la souveraineté nationale, de l'égalité souveraine des États et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États.

Selon les données publiées par le Gouvernement cubain, les pertes économiques subies par Cuba du fait du blocus ont atteint des proportions astronomiques. Les effets extraterritoriaux de la loi Helms-Burton, qui élargit la portée des sanctions à d'autres pays désireux d'établir des relations économiques et commerciales pacifiques avec Cuba, entravent les efforts déployés de concert par les pays de la région qui aspirent à un développement pacifique et stable.

Conformément à sa position qui consiste à s'opposer systématiquement à toutes les formes d'ingérence dans les affaires intérieures des États et à tout type de sanctions à l'encontre d'États souverains, la délégation de la République populaire démocratique de Corée, comme par le passé, a voté pour la résolution 70/5, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Une fois encore, nous engageons vivement les États-Unis d'Amérique à lever une bonne fois pour toutes le blocus imposé à Cuba.

Pour terminer, j'exprime à nouveau notre plein soutien aux Gouvernement et au peuple cubains et notre solidarité avec eux dans le combat qu'ils mènent pour préserver la dignité et la souveraineté de leur pays face au blocus imposé par les États-Unis.

La séance est levée à 12 h 50.